

**PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS  
ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

**ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD**

***Document final***



**Mai 2005  
N/Réf : P0263**

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### PRÉMISSSE

Dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, le 18 février 2004, son chapitre d'arrondissement. Le chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord résulte d'un long processus de concertation initié en 2002 avec le forum Montréal-Nord en action et complété, à l'automne 2003, avec la tenue d'audits stratégiques afin de valider les enjeux et les stratégies d'aménagement et de développement à privilégier au cours de la prochaine décennie.

Lors de ces séances de concertation, les participants ont clairement exprimé la nécessité d'améliorer la desserte en parcs, espaces verts et équipements communautaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. À ce sujet, le chapitre d'arrondissement vise deux objectifs soit :

- Offrir une desserte adéquate en équipements communautaires et sportifs et;
- Améliorer la desserte en parcs et espaces verts équipés et bien aménagés.

L'arrondissement de Montréal-Nord désire se doter d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires. Ce plan directeur se veut un instrument de planification stratégique des investissements futurs de la municipalité en terme de parcs, espaces verts et équipements communautaires. Le document permettra d'orienter la prise de décision et les actions en matière d'aménagement et de réunir les différents partis concernés dans une direction commune. Trois objectifs sont visés par l'élaboration du plan directeur :

1. Procéder à un diagnostic du réseau des parcs, espaces verts et équipements communautaires pour l'ensemble de l'arrondissement ;
2. Établir les enjeux, les orientations et les moyens d'action retenus pour assurer une adéquation entre la qualité de l'offre et les besoins établis ;
3. Établir un plan d'action hiérarchique comprenant les coûts d'interventions.

### PROBLÉMATIQUE

L'analyse de l'offre en parcs, espaces verts et équipements et les besoins identifiés de la population permet de formuler trois problématiques majeures à partir desquelles le conseil d'arrondissement a établi sa politique d'intervention. Les problématiques identifiées sont les suivantes :

1. L'inadéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population peu mobile et défavorisée de certains secteurs ;

2. L'aménagement des parcs de l'ensemble de l'arrondissement est déficient en terme d'organisation de l'espace, de qualité et de type d'équipements offerts ;
3. La fonction structurante des grandes artères de circulation, des parcs et des espaces riverains est peu exploitée.

## **POLITIQUE**

À la lumière des problématiques identifiées, les élus du conseil d'arrondissement mettent de l'avant quatre principes directeurs constituant la politique qui définira les orientations et les objectifs pour une desserte de qualité en parcs et espaces verts sur l'ensemble du territoire. Les quatre principes directeurs qui encadreront les interventions prévues dans le cadre du plan directeur des parcs, espaces et équipements communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord sont les suivants :

### **1. Concentrer les efforts sur la création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en maintenant et améliorant les équipements sportifs :**

Afin de répondre à la problématique d'inéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population captive et défavorisée formulée précédemment, le conseil d'arrondissement vise la création d'espaces verts et de parcs de proximité pour augmenter la superficie d'espaces dédiés aux parcs et espaces verts. Conscient de l'importance des équipements sportifs pour la tenue d'activités sportives fédérées, le développement d'espaces verts et de parcs de proximité doit se faire en maintenant et améliorant l'offre en équipements sportifs.

### **2. Cibler prioritairement les secteurs plus démunis (nord-est, sud-est, ouest et Centre) :**

Tel que démontré dans les analyses effectuées, il existe un écart entre l'offre en parcs et espaces verts des secteurs nord-est, sud-est, ouest et centre d'une part et celle des secteurs Sainte-Gertrude, Gouin Ouest et des Fleurs plus favorisés dans ce domaine. La politique reconnaît cet écart.

Les interventions retenues dans le cadre du plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires cibleront prioritairement les secteurs démunis pour la création de parcs de proximité et d'espaces verts.

### **3. Favoriser la création d'espaces moins structurés et plus polyvalents plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes :**

En favorisant la création d'espaces verts plutôt que des infrastructures lourdes, les élus reconnaissent les besoins particuliers des habitants des secteurs plus démunis en terme d'espaces verts et d'aires de jeux libres non structurés. Il est ainsi reconnu que ces populations ont besoin en premier lieu d'espaces verts et d'aires de jeux libres pour répondre à leurs besoins de premier niveau prioritairement à des équipements sportifs aux infrastructures lourdes qui desservent une portion plus limitée de citoyens.

#### 4. Favoriser la création d'espaces ou d'équipements de jeux polyvalents en réaménageant certains parcs spécialisés :

En continuité avec la création d'espaces souples et de parcs de proximité, la création d'espaces de jeux polyvalents est favorisée afin de répondre aux besoins de la population pour une pratique sportive spontanée distincte des équipes fédérées. Par la création d'espaces de jeux polyvalents tels que la plaine de jeux libre plutôt que des terrains sportifs spécialisés dans les secteurs ciblés, la politique reconnaît le besoin particulier de ces populations.

En accord avec les principes directeurs établis, cinq enjeux sont identifiés et présentés selon un ordre de priorité :

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
1 - L'amélioration de la desserte en parcs et espaces verts	1.1 - Augmenter la superficie et le rayonnement des parcs du secteur Nord-Est	Réaménager les parcs Monty et Tardif en favorisant leur ouverture sur la rue;
	1.2 - Développer de nouveaux parcs de proximité	Réaménager en parc de proximité certains espaces de propriété municipale; Acquérir certains terrains privés disponibles et y développer des parcs de proximité;
	1.3 - Développer de nouveaux espaces verts	Créer des espaces verts par le rétrécissement de l'emprise de certaines rues du secteur Nord-est ; Intégrer des espaces publics de rencontre et de convivialité aux projets urbains en développement;
	1.4 - Faciliter l'accessibilité des parcs et espaces verts aux populations des zones ciblées (nord-est, sud-est, ouest et Centre)	Développer un corridor vert en bordure du boulevard Maurice-Duplessis vers le Ruisseau de Montigny situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est;  Développer un concept et consolider et décloisonner les espaces du quadrilatère occupé par le parc Henri-Bourassa, l'école primaire Gerald McShane, l'école secondaire Henri-Bourassa, l'aréna Henri-Bourassa et la Maison culturelle et communautaire afin de faciliter les déplacements entre ces équipements et le secteur nord-est qui le borde et de mettre en commun des espaces tel que les stationnements;  Consolider le quadrilatère institutionnel formé par les écoles Jules-Verne, Lester B. Pearson et le parc Carignan et développer des liens forts avec le quadrilatère du parc Henri-Bourassa et le secteur nord-est juxtaposé;
2 - La consolidation des parcs	2.1 - Développer, pour chacun des parcs, un concept d'aménagement préalablement à toutes interventions.	Développer un concept d'aménagement et réaménager certains parcs de l'arrondissement;
	2.2 - Mettre aux normes les modules et aires de jeux	Remplacer prioritairement les modules de jeux jugés dangereux selon la norme canadienne sur les aires et équipement de jeu (CAN/CSA-7614-03) :

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
		<p>équipement de jeu (CAN/CSA-Z614-03) ;</p> <p>Mettre aux normes les aires et équipements de jeux scolaires et préscolaires en fonction de la norme canadienne sur les aires et équipements de jeux canadienne sur les aires et équipements de jeux (CAN/CSA-Z614-03);</p>
3 - L'amélioration de la desserte en équipement de parc	3.1 - Aménager des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier des secteurs ciblés (nord-est, sud-est, ouest et Centre)	Aménager des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier des secteurs ciblés, soit : les parcs Henri-Bourassa, Le Carignan, Ottawa, Sauvé et Primeau;
	3.2 - Développer des plateaux sportifs spécialisés hors des zones résidentielles	<p>Acquérir le terrain en zone industrielle situé à proximité de l'intersection des rues Albert-Hudon et Maurice-Duplessis et développer un plateau sportif convivial avec un terrain de base-ball professionnel et un terrain de soccer compétitif éclairé, relier ce plateau sportif au corridor vert du boulevard Maurice-Duplessis;</p> <p>Développer un plateau sportif compétitif comprenant des terrains de mini-soccer à proximité de la zone industrielle sud;</p>
	3.3 - Développer des parcs-écoles	<p>Aménager un plateau sportif polyvalent sur le terrain gazonné de la piste de l'école Lester B.Pearson;</p> <p>Aménager une aire de jeux à l'école Jules-Verne;</p> <p>Aménager une aire de jeux de niveau scolaire à l'école Saint-Rémi;</p> <p>Aménager des équipements sportifs de proximité et des aires de jeux de niveau scolaire sur les terrains des écoles Saint-Vincent-Marie et Pierre-de-Coubertin en exploitant les liens avec l'espace vert convivial à l'intersection des rues Charleroi et Armand Lavergne;</p> <p>Aménager une aire de jeux de niveau scolaire en exploitant le potentiel des nombreux sous espaces de la cour de l'école Gérald McShane;</p>
	3.4 - Varier l'offre en équipements et activités extérieures	<p>Aménager des aires de jeux d'eau interactifs dans les parcs Ottawa et Primeau;</p> <p>Aménager un anneau de glace avec animation (musique, éclairage, etc.) dans le parc Aimé-Léonard près du noyau villageois (rayonnement arrondissement);</p> <p>Planifier une fonction estivale complémentaire pour les patinoires hivernales;</p> <p>Baliser et damer la neige de la piste cyclable afin de créer des sentiers de promenade hivernale dans la bande riveraine;</p>
4 - Le rehaussement du cadre de vie urbain	4.1 - Développer des projets urbains structurants	<p>Réaménager le boulevard Pie-IX en boulevard urbain;</p> <p>Aménager des espaces publics de rencontre à l'intersection des rues Des Laurentides et Fleury et</p>

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
		<p>devant le centre biblio-culturel Charlevoix;</p> <p>Aménager une passerelle le long de la rivière des Prairies entre le parc Eusèbe-Ménard et le boulevard Pie-IX;</p> <p>Revitaliser et consolider le noyau civique (place publique de l'hôtel de ville) et le noyau villageois en lien avec le parc Aimé-Léonard;</p>
	4.2 - Mettre en valeur les paysages significatifs	<p>Développer un programme d'entretien pour revégétaliser et renaturaliser les rives;</p> <p>Aménager un accès physique à l'eau sur les rives du parc Aimé-Léonard;</p>
	4.3 - Favoriser l'interconnexion entre les secteurs	<p>Aménager certaines intersections pour faciliter les traverses piétonnes;</p> <p>Consolider le lien entre la zone riveraine et les secteurs d'arrondissement situés au sud d'Henri-Bourassa par l'aménagement de traverses piétonnes prioritaires;</p>
	4.4 - Améliorer l'image urbaine	<p>Réaménager le boulevard Henri-Bourassa en boulevard urbain;</p> <p>Aménager les entrées importantes de l'arrondissement;</p> <p>Aménager les abords de l'ensemble des rues du secteur industriel et les marges de recul en tête d'îlot entre la zone industrielle et résidentielle;</p>
5 - L'amélioration de la desserte en équipements communautaires	5.1 - Augmenter la desserte en équipements intérieurs	<p>Aménager des équipements intérieurs polyvalents;</p> <p>Effectuer une étude sur le schéma d'utilisation des arénas;</p>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>i</b>
<b>POLITIQUE .....</b>	<b>ii</b>
<b>1.0 INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Mandat .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Objectifs .....</b>	<b>1</b>
<b>1.3 Présentation du document.....</b>	<b>1</b>
<b>2.0 MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>2</b>
<b>2.1 Le territoire .....</b>	<b>2</b>
<b>2.2 Les parcs et espaces verts .....</b>	<b>2</b>
<b>2.3 Les équipements communautaires .....</b>	<b>3</b>
<b>2.4 Les paysages naturels d'intérêt .....</b>	<b>3</b>
<b>2.5 Le réseau cyclable .....</b>	<b>3</b>
<b>2.6 La foresterie urbaine .....</b>	<b>3</b>
<b>2.7 La population .....</b>	<b>3</b>
<b>3.0 INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC .....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 Les parcs, espaces verts et équipements communautaires.....</b>	<b>6</b>
3.1.1 Parcs, espaces verts et réseau récréatif .....	6
3.1.2 Équipements communautaires .....	11
3.1.3 Espaces potentiels .....	15
3.1.4 Paysages urbains .....	16
<b>3.2 Profil socio-démographique et socio-économique de la population .....</b>	<b>16</b>
3.2.1 Le secteur Gouin-Ouest .....	16
3.2.2 Le secteur Ouest .....	16
3.2.3 Le secteur Sainte-Gertrude .....	17
3.2.4 Le secteur Centre .....	17
3.2.5 Le secteur des Fleurs .....	17
3.2.6 Le secteur Sud-Est.....	18
3.2.7 Le secteur Nord-Est.....	18
3.2.8 Le secteur Gouin-Est.....	19
3.2.9 Compréhension des besoins .....	19
<b>3.3 Profil du cadre bâti.....</b>	<b>22</b>
<b>3.4 Budget consacré aux parcs, espaces verts et équipements communautaires.....</b>	<b>24</b>
3.4.1 Projets d'immobilisations réalisés dans les parcs et équipements sportifs et communautaires 1999-2004.....	24
3.4.2 Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2005-2007 .....	25
3.4.3 Coûts d'opération .....	26
3.4.4 Coûts d'entretien .....	26
<b>3.5 Comparaison des efforts budgétaires 2004 entre l'arrondissement de Montréal-Nord et d'autres arrondissements .....</b>	<b>28</b>
<b>3.6 Les nouvelles tendances en matière de services récréatifs .....</b>	<b>31</b>

---

<b>3.7</b>	<b>Diagnostic .....</b>	<b>33</b>
<b>4.0</b>	<b>PROBLÉMATIQUES ET PRINCIPES DIRECTEURS.....</b>	<b>35</b>
<b>4.1</b>	<b>Problématiques.....</b>	<b>35</b>
4.1.1	L'inadéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population peu mobile et défavorisée .....	35
4.1.2	L'aménagement des parcs de l'ensemble de l'arrondissement est déficient en terme d'organisation de l'espace, de qualité et de type d'équipements offerts.....	38
4.1.3	La fonction structurante des grandes artères de circulation et les parcs et espaces riverains est peu exploitée. ....	38
<b>4.2</b>	<b>Principes directeurs .....</b>	<b>39</b>
4.2.1	Concentrer les efforts sur la création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en maintenant et améliorant les équipements sportifs; .....	39
4.2.2	Intervenir prioritairement dans les secteurs les plus démunis (nord-est, sud-est, ouest et Centre);.....	40
4.2.3	Favoriser la création d'espaces moins structurés et plus polyvalents plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes; .....	40
4.2.4	Favoriser la création d'espaces ou d'équipements de jeux polyvalents en réaménageant certains parcs spécialisés .....	40
<b>5.0</b>	<b>ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS.....</b>	<b>41</b>
<b>5.1</b>	<b>ENJEU 1 : L'amélioration de la desserte en parcs et espaces verts .....</b>	<b>41</b>
5.1.1	Objectif 1.1 - Augmenter la superficie et le rayonnement des parcs du secteur Nord-Est .....	41
5.1.2	Objectif 1.2 - Développer de nouveaux parcs de proximité.....	41
5.1.3	Objectif 1.3 - Développer de nouveaux espaces verts .....	42
5.1.4	Objectif 1.4 - Faciliter l'accessibilité des parcs et espaces verts aux populations des zones ciblées (nord-est, sud-est, ouest et Centre).....	43
<b>5.2</b>	<b>ENJEU 2 : La consolidation des parcs.....</b>	<b>43</b>
5.2.1	Objectif 2.1 - Développer, pour chacun des parcs, un concept d'aménagement préalablement à toutes interventions .....	44
5.2.2	Objectif 2.2 - Mettre aux normes les modules et aires de jeux .....	44
<b>5.3</b>	<b>ENJEU 3 : L'amélioration de la desserte en équipements de parcs .....</b>	<b>45</b>
5.3.1	Objectif 3.1 - Aménager des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier des zones ciblées (nord-est, sud-est, ouest et Centre).....	45
5.3.2	Objectif 3.2 - Développer des plateaux sportifs spécialisés en périphérie des zones résidentielles .....	45
5.3.4	Objectif 3.3 - Développer des parcs-écoles .....	46
5.3.5	Objectif 3.4 - Varier l'offre en équipements et activités extérieurs .....	46
<b>5.4</b>	<b>ENJEU 4 : Le rehaussement du cadre de vie urbain .....</b>	<b>47</b>
5.4.1	Objectif 4.1 - Développer des projets urbains structurants .....	48
5.4.2	Objectif 4.2 - Mettre en valeur les paysages significatifs .....	48
5.4.3	Objectif 4.3 - Favoriser l'interconnexion entre les secteurs.....	49
5.4.4	Objectif 4.4 - Améliorer l'image urbaine .....	50
<b>5.5</b>	<b>ENJEU 5 : L'amélioration de la desserte en équipements communautaires.....</b>	<b>51</b>
5.5.1	Objectif 5.1 - Améliorer l'accessibilité a des équipements sportifs variés.....	51

---

6.0	PROGRAMME D'INTERVENTION .....	52
7.0	CONCLUSION.....	71

**ANNEXE 1 : FICHES D'ÉVALUATION DES PARCS**

**ANNEXE 2 : FICHES D'ÉVALUATION DES ESPACES VERTS, PARCS ORNEMENTAUX,  
COURS D'ÉCOLE ET TERRES-PLEINS**

**ANNEXE 3 : INVENTAIRE ET FRÉQUENTATION DES PLATEAUX INTÉRIEURS**

**ANNEXE 4 : DIAGNOSTIC, PARCS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

**ANNEXE 5 : ANALYSE ET DIAGNOSTIC DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE**

**ANNEXE 6 : TYPOLOGIE DES PARCS**

**ANNEXE 7 : PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE**

**ANNEXE 8 : RÉFÉRENCES NORMATIVES**

**ANNEXE 9 : SYNTHÈSE CONSULTATION DU PLAN DIRECTEUR**

## **1.0 INTRODUCTION**

### **1.1 Mandat**

Dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord a présenté, le 18 février 2004, son chapitre d'arrondissement. Le chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord résulte d'un processus de concertation initié en 2002 avec le forum Montréal-Nord en action et complété, à l'automne 2003, avec la tenue d'audits stratégiques afin de valider les enjeux et les stratégies d'aménagement et de développement à privilégier au cours de la prochaine décennie.

Lors de ces séances de concertation, les participants ont clairement exprimé la nécessité d'améliorer la desserte en parcs, espaces verts et équipements communautaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. À ce sujet, le chapitre d'arrondissement vise deux objectifs soit :

- Offrir une desserte adéquate en équipements communautaires et sportifs et;
- Améliorer la desserte en parcs et espaces verts équipés et bien aménagés.

### **1.2 Objectifs**

L'arrondissement de Montréal-Nord veut se doter d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires. Ce plan directeur se veut un instrument de planification stratégique des investissements futurs de la municipalité en terme de parcs, espaces verts et équipements communautaires. Le document permettra d'orienter la prise de décision en matière d'aménagement et de réunir les différents partis concernés dans une direction commune. Trois objectifs sont visés par l'élaboration du plan directeur :

4. Procéder à un diagnostic du réseau des parcs, espaces verts et équipements communautaires pour l'ensemble de l'arrondissement ;
5. Établir les enjeux, les orientations et les moyens d'action retenus pour assurer une adéquation entre la qualité de l'offre et les besoins établis;
6. Établir un plan d'action hiérarchique comprenant les coûts d'interventions.

### **1.3 Présentation du document**

Le présent document se présente en trois parties. La première partie expose l'inventaire des parcs, espaces verts et équipements communautaires en terme de vocation, de desserte, de clientèles visées et de l'état de ses équipements et dresse un diagnostic en considérant le profil socio-démographique et les besoins qui en découlent.

Dans une deuxième partie, les problématiques qui émanent du diagnostic sont établies et les enjeux potentiels sont explorés en considérant les besoins. La troisième partie élabore un plan d'action en tenant compte de la hiérarchisation des interventions et un estimé des coûts associés aux interventions.

## **2.0 MISE EN CONTEXTE**

### **2.1 Le territoire**

L'arrondissement de Montréal-Nord est situé dans la partie nord-est de Montréal. Il est bordé par la rivière des Prairies au Nord, par les arrondissements de Saint-Léonard et Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension au sud, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-trembles - Montréal-Est à l'est et par l'arrondissement d'Ahuhtsic - Cartierville à l'ouest. (voir figure 1). Le territoire s'étend sur une superficie de 11,07 kilomètres carrés.

Le réseau routier de l'arrondissement est composé de quatre artères majeures dans l'axe Nord-Sud : Les boulevards Saint-Michel, Pie-IX, Lacordaire et Langelier. Le boulevard Pie-IX relie Montréal-Nord au territoire de Laval par le pont Pie-IX.

Les boulevards Gouin, Henri-Bourassa, Léger, Maurice-Duplessis et Industriel constituent les principaux axes Est-Ouest. À la limite sud de l'arrondissement, une voie ferrée du Canadien National traverse le territoire et limite les déplacements avec les arrondissements Saint-Léonard et Villieray – Saint-Michel situés au sud de la voie ferrée.

L'urbanisation de l'arrondissement s'est amorcée au cours des années 1950, en lien avec l'ouverture de nombreuses voies de circulation. L'arrondissement a affiché, entre 1950 et 1976, la plus forte croissance démographique à l'échelle de l'agglomération montréalaise. Entre 1961 et 1976, la population a plus que doublé, passant de 48 480 à 98 045 habitants. Ainsi, dès 1970, le territoire de l'arrondissement était presque entièrement développé. Actuellement, on dénombre un peu moins de 15 hectares de terrains vacants.

### **2.2 Les parcs et espaces verts**

Le territoire de l'arrondissement comprend 23 parcs (36,8 ha) et 30 espaces verts (6,3 ha) totalisant une superficie de 43 hectares; ce qui correspond approximativement à 5,5 % de l'ensemble du territoire. Ceux-ci sont répartis sur le territoire, mais certains secteurs demeurent moins bien desservis. Avec une population de 83 600 habitants, l'arrondissement compte un ratio de 0,5 hectare de parcs et d'espaces verts par 1 000 habitants.

L'arrondissement de Montréal-Nord est desservi par sept parcs de voisinage et neuf parcs de quartier plus ou moins bien répartis sur l'ensemble du territoire. On dénombre également quatre parcs riverains situés en bordure de la rivière des Prairies dont deux assument également une vocation de parc de voisinage, ainsi que trois plateaux sportifs. La piste cyclable du boulevard Gouin qui traverse le territoire dans l'axe est-ouest en bordure de la rivière des Prairies est un élément structurant du réseau cyclable métropolitain.

### **2.3 Les équipements communautaires**

Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord ont accès aux équipements communautaires suivants : trois aré纳斯, un centre de loisirs, deux piscines intérieures, quatre piscines extérieures et plusieurs plateaux sportifs situés dans les parcs. Dans le secteur nord-est, la Maison culturelle et communautaire sera construite.

La desserte d'espace communautaire intérieur est répartie entre les locaux de propriété municipale et les locaux d'institutions scolaires utilisés sous-entente. Elle comprend des gymnases et des locaux divers.

### **2.4 Les paysages naturels d'intérêt**

La rivière des Prairies, qui constitue le principal paysage naturel d'intérêt de l'arrondissement, borde toute la limite Nord de l'arrondissement. Près de la moitié des berges est aménagée à des fins de parcs et d'espaces verts. Ceux-ci sont reliés en réseau au prolongement du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation situé à l'ouest de l'arrondissement. Au centre, on retrouve le parc Aimé-Léonard ainsi que la piste cyclable qui longe la rivière entre les rues Pie-IX et Sainte-Gertrude. La partie est, davantage occupée par des propriétés privées, compte quelques aires de repos ainsi que le parc Gouin.

### **2.5 Le réseau cyclable**

Actuellement, le réseau cyclable de l'arrondissement est uniquement constitué de la voie cyclable située en bordure de la rivière des Prairies et, pour certains tronçons, sur le boulevard Gouin. Cette dernière fait le lien avec les arrondissements voisins d'Ahuñtsic – Cartierville à l'ouest et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est à l'est sans pénétrer à l'intérieur de l'arrondissement. Le tronçon de la piste cyclable longe par intermittence les berges de la rivière et le boulevard Gouin.

### **2.6 La foresterie urbaine**

De façon générale, les secteurs résidentiels de l'arrondissement disposent d'une foresterie urbaine abondante et mature. L'arrondissement a procédé, dans le passé, à la plantation de nombreux arbres sur le domaine public tant dans les emprises de rue que dans les parcs et espaces verts. Celle-ci est clairsemée dans les zones commerciales et totalement absente des zones industrielles.

### **2.7 La population**

Au recensement de 2001, la population s'établissait à 83 600 personnes avec une densité d'occupation du territoire s'élevant à 7 552 habitants au kilomètre carré; le cinquième rang des arrondissements les plus denses de la Ville de Montréal.

La densité du secteur Nord-Est est très élevée. En 2001, elle était de plus de 24 000 habitants au kilomètre carré comparativement à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal qui comptait la plus forte densité avec 13 096 habitants au kilomètre carré.

L'arrondissement compte une importante proportion de jeunes âgés de 14 ans et moins, soit 17,8 % et, dans certains quartiers, cette proportion s'élève même à plus de 25 %. À titre de comparaison, dans l'ensemble de la Ville de Montréal, les jeunes âgés de 0 à 14 ans représentent 16,0 % de la population.

D'autre part, la population de l'arrondissement est également vieillissante : les personnes âgées de 65 ans et plus représentent plus de 18 % de la population. Dans l'ensemble de la Ville de Montréal, cette proportion s'élève à 15,3 %.

L'arrondissement compte une population très diversifiée sur le plan culturel; Deux communautés culturelles sont très présentes sur le territoire, soit la communauté italienne (17 %) et la communauté haïtienne (14 %). Les communautés libanaises et latino-américaines sont présentes dans certains secteurs du territoire et comptent pour 4,7 % de la population.

Enfin, l'arrondissement accueille, dans certains secteurs, une des populations les plus pauvres de l'île. En 2001, le revenu médian des ménages de l'arrondissement était de 28 236 \$ contre 40 234 \$ pour les ménages de l'ensemble de la Ville de Montréal. De plus, dans certains secteurs, notamment dans le nord-est de l'arrondissement où les revenus sont nettement inférieurs ce qui fait que la population est grandement affectée par des problèmes de pauvreté, d'isolement et d'exclusion.

INSÉRER FIGURE 1 : ÉTAT DE LA SITUATION



### 3.0 INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC

#### 3.1 Les parcs, espaces verts et équipements communautaires

##### 3.1.1 Parcs, espaces verts et réseau récréatif

L'arrondissement compte sept (7) parcs de voisinage, neuf (9) parcs de quartier, quatre (4) parcs ou espaces verts riverains et trois plateaux sportifs. Le tableau 3.1 présente la répartition des parcs par secteur. Les parcs et équipement sportifs présents dans les arrondissements périphériques et facilement accessibles par la population de Montréal-Nord sont également présentés dans ce tableau puisqu'ils contribuent, dans une certaine mesure, à la desserte en parcs et espaces verts de l'arrondissement. L'annexe 1 présente les fiches d'inventaire et d'évaluation des parcs de l'arrondissement et les tableaux synthèses des équipements de parc répertoriés alors que l'annexe 2 présente les fiches d'inventaire et d'évaluation des espaces verts, des parcs ornementaux, des cours d'école et des terre-pleins.

**Tableau 3.1 - Répartition des types de parcs par secteurs**

SECTEURS	PARC DE QUARTIER	PARC DE VOISINAGE	PARC RIVERAIN	PLATEAU SPORTIF
Gouin-Ouest			Eusèbe-Ménard	
Ouest	Ottawa * Pilon	Oscar Ménard Sabrevois*		
Sainte-Gertrude	Saint-Laurent		Aimé-Léonard Espace vert riverain	
Centre	Primeau* Charleroi Sauvé	Maurice- Bélanger* Chabot		Calixa- Lavalée
Des Fleurs	Lacordaire* Henri- Bourassa*			
Nord-Est		Monty Tardif*		
Sud-Est	LeCarignan*			Lester B. Pearson
Gouin-Est			Gouin	
Périphériques Rivière-des- Prairies/Pointe-aux- Trembles /Montréal- Est	Parc linéaire du Ruisseau Montigny	Parc du ruisseau Montigny	Simone- Dénéchaud/Gouin Ernest-Rouleau	Marie- Victorin
Périphériques Ahuntsic-Cartierville	Des Hirondelles Gabriel- Lallement	J.-J. Gagnier- Prieur	Parc-Nature de la Visitation	

\* Parc de superficie inférieure aux barèmes établis

### **Parcs de quartier**

- Les parcs de quartier sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ;
- Un problème d'organisation spatiale est noté dans la majorité des parcs de quartier ;
- Les barèmes reconnus établissent qu'un parc de quartier devrait avoir une superficie située entre 2 ha et 4 ha. Or, cinq des neuf parcs de quartier présentent une superficie inférieure à 2 ha ;
- Considérant le rayon de desserte de 0,8 km des parcs de quartier, seuls les secteurs de Gouin-Ouest et de Sainte-Gertrude ne sont pas desservis par un parc de quartier, le boulevard Henri-Bourassa constituant une barrière limitant le rayon de desserte des parcs Pilon et Sauvé situés au sud du boulevard. La figure 2 présente les rayons de desserte des parcs.
- L'ensemble des parcs de quartier particulièrement les parcs Ottawa et Henri-Bourassa, sont surchargés d'équipements et peu d'espace est alloué aux lieux de rencontre et aux aires libres ;
- Les parcs Sauvé, Saint-Laurent et Le Carignan possèdent un couvert végétal important composé d'arbres matures procurant des lieux ombragés remarquables .

### **Parcs de voisinage**

- Les parcs de voisinage sont répartis inégalement sur le territoire; les secteurs Sainte-Gertrude, des Fleurs, Sud-Est et Gouin-Est n'ont pas de parc de voisinage alors que le secteur Ouest en possède trois ;
- Selon les barèmes établis, un parc de voisinage devrait avoir une superficie de 0,3 à 0,5 ha. Or, trois des sept parcs de voisinage répertoriés ont une superficie inférieure à 0,3 ha et devraient être considérés plutôt comme des parcs de proximité ;
- Considérant un rayon de desserte de 0,4 km, une très faible proportion du territoire est adéquatement desservi par un parc de voisinage ;
- En raison de leur superficie et de leur rayonnement, seuls les parcs de voisinage Oscar, Ménard et Chabot remplissent leur fonction de voisinage adéquatement :
  - Les parcs Sabrevois et Maurice-Bélanger sont excentriques par rapport aux secteurs qu'ils desservent et sont situés en marge des zones industrielles et commerciales ;
  - Les parcs Monty et Tardif sont déviés de leur fonction de parc de voisinage en accueillant un plateau sportif, sont enclavés en arrière lot et sont considérés comme dangereux par la population ;
- Comme pour les parcs de quartier, un problème d'organisation spatiale est noté dans la majorité des parcs de voisinage de l'arrondissement.



### **Parcs riverains**

- Le plan d'urbanisme relève la valeur associée au caractère insulaire de la ville et l'importance du parcours riverain de Montréal-Nord qui offre des points de vue exceptionnels sur la rivière des Prairies ;
- Les parcs et espaces verts riverains offrent des vues panoramiques sur la rivière des Prairies et sont localisés dans les secteurs Sainte-Gertrude et des Fleurs ;
- Les parcs riverains assument une double vocation puisqu'ils possèdent des aires de jeux pour enfants et/ou des équipements de jeux tels que pétanque et palet qui sont plutôt associés aux parcs de voisinage et/ou de quartier ;
- Près de la moitié des berges de l'arrondissement est actuellement aménagée à des fins de parcs et d'espaces verts ;
- Les parcs riverains sont difficilement accessibles par les populations situées au sud des boulevards Léger et Henri-Bourassa qui constituent des barrières physiques importantes.

### **Espaces verts**

- La grande majorité des espaces verts se situent entre les boulevards Henri-Bourassa/Léger et la rivière dans les secteurs des Fleurs et Sainte-Gertrude;
- La majorité des espaces verts du secteur des Fleurs sont de petits îlots de verdure au centre d'une rue résidentielle (place) selon le modèle de développement résidentiel unifamilial de type périurbain. Ces espaces verts ne sont qu'ornementaux;
- À l'inverse, les secteurs nord-est, ouest et Gouin-Est possèdent très peu d'espaces verts. Compte tenu du cadre bâti, ceux présents prennent une grande importance;
- Tous les espaces verts situés près des grandes artères tels que Henri-Bourassa, Léger et Pie-IX ont une vocation d'espace ornemental. Ils sont par ailleurs difficiles d'accès et bruyants étant donné les nuisances sonores engendrées par le trafic ;
- Les zones industrielles et commerciales ne possèdent aucun espace vert.

### **Équipements de parcs**

Le tableau 3.2 présente la répartition des équipements de parcs par secteur et pour l'arrondissement.

**Tableau 3.2 - Répartition des équipements de parcs par secteurs et pour l'arrondissement**

Équipements	SECTEURS								Arrondissement
	Gouin Ouest	Ouest	Sainte-Gertrude	Centre	des Fleurs	Sud-Est	Nord-Est	Gouin-Est	
Pataugeoire		5	1	3	2	1	2		14
Aire de jeu	1	5	2	5	2	1	2		18
Piscine extérieure		1	1	2					4
Planche à roulette		1							1
Terrain de balle		1	3	5		1			10
Terrain de tennis		6	4	7	5				22
Pétanque		1	2	2	1			1	7
Bocce		2		1	3	2			8
Fer				2	3				5
Palet				1				1	2
Soccer à 7				1	1	4 Marie-Vic			6
Soccer à 11				1		2 Marie-Vic			3
Basket-ball		1	2	1	2	2			8
Patinoire		2	2			2			6

L'analyse de la répartition des équipements de parc par secteur permet de ressortir les points suivants :

- Il y a peu d'équipements de parc dans les secteurs Gouin-Est, Gouin-Ouest et Nord-Est ;
- La desserte en piscines extérieures et pataugeoires semble adéquate, sous réserve de l'appréciation qualitative des installations;
- L'offre en équipements aquatiques est plus faible dans les secteurs Sud-Est et Nord-Est comparativement aux autres secteurs de l'arrondissement;
- Le nombre de terrains de soccer, dont l'usure est généralisée, semble insuffisant pour les besoins actuels, compte tenu des activités fédérées et de la forte tendance pour la pratique spontanée;
- La pratique de baseball et de balle-molle est en baisse importante, aucune problématique particulière relative aux terrains de balle nouvellement rénovés n'a été soulevée;
- Certains équipements comme les terrains de basket-ball sont récents;
- Presque tous les aires et modules de jeu sont bien entretenus, mais désuets, hors normes, ne respectent pas les aires de dégagements requis et ne répondent pas aux tendances actuelles;

- Un problème d'organisation spatiale est noté dans la majorité des parcs de voisinage :
  - Il y a surcharge d'équipements et les limites de chacun des équipements sont traitées indépendamment de leur contexte immédiat. Par exemple les clôtures de maille se dédoublent et les sentiers s'interrompent brusquement;
  - Plusieurs parcs n'offrent pas une ambiance conviviale : Il n'y a pas de sous-espace, de subdivision spatiale entre les équipements qui permet d'y retrouver de petits espaces conviviaux (placettes);
- L'offre en équipement hivernal est faible comparativement aux arrondissements voisins qui offrent une grande variété d'activités hivernales tel que butte à glisser, patinoires animées ;
- Les parcs sont localisés de façon excentrique par rapport aux secteurs résidentiels.

### 3.1.2 Équipements communautaires

L'arrondissement de Montréal-Nord a recours à une variété de bâtiments pour les besoins d'activités communautaires de caractère récréatif ou sportif municipal. Vingt-quatre bâtiments municipaux et vingt-trois bâtiments de propriété autre (écoles et églises) utilisés en sous entente sont présentement utilisés par les organismes communautaires.

#### Bâtiments municipaux

Pour des fins d'inventaires, ces bâtiments ont été classés selon quatre types en fonction de l'envergure du bâtiment ou du type de plateau disponible, soit :

- Centre d'activité communautaire : Complexe de plusieurs locaux à vocation communautaire disponible pour location aux organismes de sports et loisirs;
- Chalet de parc : présence d'une ou plusieurs salles de dimension adéquate pour des activités communautaires non sportives;
- Chalet de service : locaux de fonction utilitaire (toilette, rangement, etc.)
- Bâtiment municipal : bâtiment à vocation autre abritant des locaux disponibles pour des activités communautaires de loisir;

Le tableau 3.3 dresse la liste des bâtiments disponibles pour des activités communautaires de type récréatif, sportif ou de loisirs dans chaque secteur et la figure 3 représente la répartition des équipements communautaires dans l'arrondissement. L'annexe 3 présente le bilan des inventaires des équipements communautaires ainsi que les principales plages d'utilisation.

Cinq écoles répertoriées sur le territoire de l'arrondissement ne sont pas utilisées pour la tenue d'activités sportives ou récréatives communautaires. Certaines possèdent des locaux trop petits non adaptés à la tenue d'activités communautaires, d'autres sont utilisés sur une plage horaire incluant la soirée, limitant d'autant la possibilité d'activités communautaires. Il s'agit des écoles suivantes :

- Sir Wilfrid-Laurier;

- La Fraternité;
- Centre Louis-Frédette;
- Centre de l'enseignement vivant;
- Michelet;

**Tableau 3.3 - Répartition des bâtiments offrant des locaux à vocation communautaire**

Secteurs	BÂTIMENTS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE				BÂTIMENTS D'UTILISATION sous-entente			
	Centre d'activité communautaire	Chalet de parc	Chalet de service	Bâtiment municipal	Écoles primaires	Écoles secondaires	Écoles privées	Sous-sol église
Gouin-Ouest							École primaire et secondaire Marie-Clarac	
Ouest		Pilon Oscar Ottawa	Ménard Sabrevois	Aréna Fleury	Saint-Rémi Le Prélude René-Guénette		École secondaire Marie-Victorin	Saint-Rémi Saint-Vital
Sainte-Gertrude		Aimé-Léonard Saint-Laurent			Sainte-Gertrude			
Centre	Primeau Sauvé	Charleroi (ancien) Charleroi (nouveau)	Maurice-Bélanger Calixa-Lavallée	Aréna Montréal-Nord Centre des loisirs de Montréal-Nord	Saint-Vincent-Marie Pierre-de-Coubertin Jean-Nicolet Frederick-Banting	Calixa-Lavallée incluant piscine		Saint-Vincent Marie-Stanbi
Des Fleurs		Lacordaire	Henri-Bourassa	Aréna Henri-Bourassa Caserne de pompier #2 La Maison culturelle et communautaire	Marc-Laflamme Sainte-Colette Adéland-Desrosiers Gérald McShane	Henri-Bourassa incluant piscine		Sainte-Colette
Nord-Est			Monty Tardif					
Sud-Est	Carignan	Le Carignan			Jules-Verne Carignan	Lester B. Pearson		
Gouin-Est								



Les équipements intérieurs sont repartis sur le territoire :

- Les secteurs Gouin-Est, Gouin-Ouest et Nord-Est sont sous-équipés en équipements communautaires intérieurs;
  - Le secteur Centre a une vaste panoplie de locaux;
  - Les secteurs Gouin-Est, Sainte-Gertrude, Nord-Est et Gouin-Est sont sous équipés en plateaux sportifs intérieurs.
- Les chalets de parc et les centres d'activités communautaires sont très utilisés tant le jour, le soir et le week-end, et ce, sur une base permanente par un organisme communautaire désigné ou par des activités de l'arrondissement. Leur répartition sur l'ensemble du territoire est toutefois inégale;
  - Les écoles primaires sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, mais elles offrent une faible diversité de plateaux intérieurs. Ces locaux ne sont pas adaptés à la pratique sportive et ne sont pas disponibles le jour;
  - A première vue, les arénas semblent assurer une desserte adéquate sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ;
  - Les piscines intérieures sont des installations scolaires à disponibilité et accessibilité limitée. Considérant la densité et le profil de la population, l'arrondissement se situe sous les standards ;

### 3.1.3 Espaces potentiels

Différents sites pourraient éventuellement être utilisés par l'arrondissement pour consolider son réseau de parcs et d'espaces verts. Ces sites sont :

LOCALISATION	SECTEUR
Terrain de l'école Saint-Rémi	Ouest
Intersection Mont-Joli et Lausanne	Ouest
Rue Garon entre les rues d'Amos et Henri-Bourassa	Centre
Terrains des écoles Saint-Vincent-Marie et Pierre-de-Coubertin	Centre
Intersection Belevois, Forest et Éthier	Centre
Partie du stationnement de l'aréna de Montréal-Nord entre les rues Garon et Hébert	Centre
Rue Pigeon entre Perras et Gouin	Sainte-Gertrude
Terrain de l'école Gerald McShane	Des Fleurs
Terrain de l'école Adélarde-Desrosiers	Des Fleurs
Terrain des écoles Marc-Laflamme et Sainte-Colette	Des Fleurs
Intersection Langelier et Marie-Victorin	Sud-Est
Terrain de l'école Lester B. Pearson	Sud-Est
Terrain de l'école Jules-Verne	Sud-Est
Intersection Langelier et Tardif	Nord-Est
Intersection Albert-Hudon et Maurice-Duplessis	Nord-Est
Intersection Langelier et Léger	Gouin-Est

### 3.1.4 Paysages urbains

- Les secteurs commerciaux et industriels ainsi que certaines grandes artères de circulation sont dépourvus de tout couvert végétal et présentent un contexte contrastant avec les secteurs résidentiels ;
- La présence de la rivière des Prairies constitue un atout majeur pour l'arrondissement mais est difficilement accessible des secteurs situés au sud des boulevards Henri-Bourassa et Léger ;
- Les petites artères commerciales telles que Fleury et Charlevoix constituent des lieux d'échange et de rencontre sociale.

### 3.2 Profil socio-démographique et socio-économique de la population

L'arrondissement de Montréal-Nord présente une densité de population de 7 552 habitants par kilomètre carré soit une densité deux fois plus élevée que celle de la Ville de Montréal qui est de 3 622 habitants par kilomètre carré. Sauf quelques exceptions, une grande partie du territoire de l'arrondissement est défavorisée matériellement et socialement. Les populations y sont grandement affectées par des problèmes de pauvreté, d'isolement, d'exclusion et ce, plus particulièrement dans le Nord-Est de l'arrondissement.

Cette section présente le portrait socio-démographique et socio-économique des populations des huit secteurs de l'arrondissement. Ce portrait a été réalisé à partir des données du recensement de 2001 de Statistiques Canada. L'ensemble des données analysées est présenté au tableau 3.4. L'annexe 7 présente le profil socio-économique détaillé de l'arrondissement.

#### 3.2.1 Le secteur Guin-Ouest

La population du secteur Guin-Ouest, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est du boulevard Pie-IX, présente les caractéristiques suivantes :

- La plus importante concentration de personnes âgées de 65 ans et plus dans l'arrondissement (46 %);
- Un taux d'inactivité élevé (60,4 %);
- Une importante proportion de locataires (85,4 %);
- La moitié des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger;
- Un nombre moyen de personnes par ménage de seulement 1,8;
- Une importante densité d'occupation du territoire (10 956 habitants/km<sup>2</sup>);
- Plus de 50 % des logements du secteur sont situés dans des tours d'habitation de 5 étages ou plus.

#### 3.2.2 Le secteur Ouest

La population du secteur Ouest, situé au sud du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest du boulevard Pie-IX, présente les caractéristiques suivantes :

- Une population composée de jeunes familles dont le profil socio-économique correspond à la moyenne de l'arrondissement mais est inférieur à la moyenne de l'ensemble de la Ville de Montréal.
- Près de 70 % des logements du secteur sont situés dans des immeubles d'habitation de 5 étages ou moins.

### **3.2.3 Le secteur Sainte-Gertrude**

La population du secteur Sainte-Gertrude, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Salk, présente les caractéristiques suivantes :

- Une population vieillissante; on y retrouve une proportion de personnes âgées de 45 à 65 ans plus importante que dans les autres secteurs de l'arrondissement;
- Un des taux de chômage le moins élevé de l'arrondissement (9,9 %);
- Le revenu médian des ménages le plus élevé de l'arrondissement (34 404 \$);
- Une importante proportion de propriétaires (40 %);
- La densité d'occupation du territoire la moins élevée de l'arrondissement (6 052 habitants/km<sup>2</sup>);
- Plus de 16 % des logements correspondent à des résidences unifamiliales isolées et 63 % à des appartements de moins de 5 étages, principalement des conciergeries.

### **3.2.4 Le secteur Centre**

La population du secteur Centre, situé au sud du boulevard Henri-Bourassa entre les boulevards Pie-IX et Lacordaire, présente les caractéristiques suivantes :

- Une population composée de jeunes familles présentant un profil socio-économique situé dans la moyenne de l'arrondissement mais inférieur à la moyenne de l'ensemble de la Ville de Montréal;
- Le profil socio-économique de ce secteur s'apparente à celui des secteurs Ouest et Sud-Est correspondant à la moyenne de l'arrondissement. On y retrouve toutefois un nombre plus élevé de propriétaires (32,6 % contre 27 %);
- Plus de 16 % des logements correspondent à des résidences unifamiliales isolées et 63 % à des appartements de moins de 5 étages, principalement des conciergeries.

### **3.2.5 Le secteur des Fleurs**

La population du secteur des Fleurs, situé au nord des boulevards Henri-Bourassa et Maurice-Duplessis entre l'avenue Salk et le boulevard Rolland, présente les caractéristiques suivantes :

- Une population vieillissante. Ce secteur compte la troisième plus importante concentration de personnes âgées de 65 ans et plus derrière celles des secteurs Ouest et Guin-Est, soit 23,8 %;

- Un taux d'inactivité relativement élevé (48,6 %);
- Le plus faible taux de chômage (9,2 %);
- La plus importante proportion de propriétaires de l'arrondissement (47,6 %);
- Une des plus faibles densités d'occupation du territoire (6 479 habitants/km<sup>2</sup>);
- Le taux de mobilité le moins élevé de l'arrondissement (34,8 %);
- Près de 17 % des logements correspondent à des résidences unifamiliales isolées, il s'agit de la plus importante proportion dans l'arrondissement.

### **3.2.6 Le secteur Sud-Est**

La population du secteur Sud-Est, situé entre les boulevards Henri-Bourassa, Maurice-Duplessis, Lacordaire et Langelier, présente les caractéristiques suivantes :

- Une population composée de jeunes familles présentant un profil socio-économique situé dans la moyenne de l'arrondissement mais inférieur à la moyenne de l'ensemble de la Ville de Montréal;
- Le profil socio-économique de ce secteur correspond au profil moyen de l'arrondissement et s'apparente à celui des secteurs Ouest et Centre;
- Plus de 85 % des logements du secteur sont situés dans des immeubles de moins de 5 étages, principalement des conciergeries.

### **3.2.7 Le secteur Nord-Est**

La population du secteur Nord-Est, situé au nord du boulevard Maurice-Duplessis et au sud du boulevard Léger, entre le boulevard Rolland et l'avenue Allard, présente les caractéristiques suivantes :

- La plus importante proportion de jeunes âgés de 0 à 14 ans de l'arrondissement (25,5 %);
- La plus faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (6,5 %);
- La densité d'occupation du territoire la plus élevée de l'arrondissement (plus de 24 000 habitants/km<sup>2</sup>);
- Le taux de chômage le plus élevé de l'arrondissement (18,2 %);
- Un revenu médian des ménages peu élevé (22 464 \$);
- Plus de 40 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger;
- La plus importante proportion de locataires de l'arrondissement (96,6 %);
- Le taux de mobilité le plus élevé de l'arrondissement (65,4 %), dont la plus importante proportion de ménages provenant de l'extérieur du pays (8,6 %).

### 3.2.8 Le secteur Gouin-Est

La population du secteur Gouin-Est, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est du boulevard Langelier, présente les caractéristiques suivantes :

- La deuxième plus importante concentration de personnes âgées de 65 ans et plus dans l'arrondissement (35 %) après le secteur Gouin-Ouest;
- Le taux d'inactivité le plus élevé de l'arrondissement (62,8 %);
- Une importante proportion de locataires (86,4 %);
- Près de 45 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger;
- Les ménages sont composés en moyenne de seulement deux personnes;
- Une importante densité d'occupation du territoire (8 364 habitants/km<sup>2</sup>).
- La presque totalité des logements du secteur sont situés dans des immeubles d'habitation de 5 étages ou plus (48 %) ou de moins de 5 étages (47 %).

### 3.2.9 Compréhension des besoins

Quatre profils de population distincts se dégagent de l'analyse socio-démographique et socio-économique des différents secteurs de l'arrondissement soit :

- Le secteur Nord-Est est surtout constitué de jeunes familles monoparentales locataires très défavorisées avec une très forte densité de population et peu d'espaces privés dédiés à la détente et aux aménagements paysagers.
- Les secteurs Centre, Ouest et Sud-est regroupent de nombreuses jeunes familles défavorisées, au profil socio-économique situé dans la moyenne de l'arrondissement, mais inférieur à la moyenne de l'ensemble de la Ville de Montréal. De plus, certaines zones de ces secteurs présentent une plus forte défavorisation.
- Les secteurs Sainte-Gertrude et Des Fleurs constituent les secteurs les plus aisés et les moins densément peuplés de l'arrondissement avec une population vieillissante mieux nantie;
- Les secteurs Gouin-Ouest et Gouin-Est possèdent une importante proportion de personnes âgées de 65 ans et plus habitant dans des immeubles d'habitation de cinq étages et plus.

**Tableau 3.4 - Profil de la population et des ménages de l'arrondissement**

Profil de la population et des ménages 2001	Secteur Gouin Ouest	Secteur Ouest	Secteur Sainte-Gertrude	Secteur Centre	Secteur des Fleurs	Secteur Sud-Est	Secteur Nord-Est	Secteur Gouin Est	Arrondissement	Ville de Montréal
Population	6 026 7,20%	15 514 18,60%	6 960 8,30%	18 273 21,90%	10 820 12,7 %	12 112 14,50%	9 295 11,10%	4 600 5,50%	100%	4,60%
Superficie	55 ha	201 ha	115 ha	281 ha	167 ha	176 ha	57 ha	55 ha	1 107 ha	50 005 ha
Densité d'occupation (hab./km <sup>2</sup> )	10 956	7 718	6 052	6 503	6 479	6 882	16 307	8 364	7 552	3 622
Ménages	3 390 9,30%	7 955 18,20%	3 095 8,50%	7 615 20,90%	4 660 12,80%	4 875 13,40%	3 805 10,50%	2 310 6,30%	100%	4,50%
Nombre de personnes par ménage	1,8	2,3	2,2	2,4	2,3	2,5	2,4	2	2,3	2,2
Revenu médian des ménages *	23 655 \$	27 420 \$	34 404 \$	28 498 \$	34 015 \$	30 848 \$	22 464 \$	20 564 \$	28 236 \$	40 234 \$
Logement plus de 30% du revenu des ménages* <sup>(1)</sup>	50,3 %	32,6 %	22,3 %	30,1 %	25,3 %	28,6 %	41,9 %	44,6 %	33,1 %	24,0 %
Groupes d'âge										
0 à 14 ans	520 8,6 %	2 820 18,1 %	1 105 15,9 %	3 425 18,7 %	1 670 15,4 %	2 210 18,2 %	2 365 25,5 %	790 17,2 %	17,8 %	16,0 %
15 à 24 ans	505 8,3 %	1 955 12,6 %	795 11,4 %	2 540 13,9 %	1 175 10,9 %	1 765 14,6 %	1 470 15,8 %	405 8,8 %	12,7 %	13,2 %
25 à 44 ans	1 090 18,0 %	4 610 29,6 %	1 905 27,4 %	5 205 28,5 %	2 695 24,9 %	3 535 29,2 %	2 890 31,1 %	920 20,0 %	27,3 %	31,7 %
45 à 54 ans	610 10,1 %	2 130 13,7 %	1 095 15,8 %	2 535 13,9 %	1 260 11,7 %	1 625 13,4 %	1 190 12,8 %	420 9,2 %	13,0 %	14,0 %
55 à 64 ans	545 9,0 %	1 625 10,5 %	840 12,1 %	1 935 10,6 %	1 435 13,3 %	1 395 11,5 %	760 8,2 %	440 9,6 %	10,7 %	9,8 %
65 ans et plus	2 780 46,0 %	2 410 15,5 %	1 205 17,4 %	2 640 14,4 %	2 575 23,8 %	1 580 13,0 %	605 6,5 %	1 615 35,2 %	18,4 %	15,3 %
Activité * <sup>(2)</sup>										
Population active – Taux d'activité	2 000 39,6 %	7 370 58,7 %	3 385 59,1 %	8 325 56,5 %	4 635 51,4 %	5 955 61,1 %	4 230 61,10%	1 350 37,2 %	55,3 %	62,8 %
Population inactive – Taux d'inactivité	3 055 60,4 %	5 190 41,3 %	2 340 40,9 %	6 405 43,5 %	4 375 48,6 %	3 785 38,9 %	2 695 38,9 %	2 275 62,8 %	44,7 %	37,2 %
Chômeurs – Taux de chômage	210 10,5 %	800 11,3 %	335 9,9 %	925 11,2 %	425 9,2 %	685 12,00%	770 18,20%	265 19,6 %	12,7 %	9,2 %
Mobilité (depuis 5 ans) *										

Profil de la population et des ménages 2001	Secteur Gouin Ouest	Secteur Ouest	Secteur Sainte-Gertrude	Secteur Centre	Secteur des Fleurs	Secteur Est Sud-Est	Secteur Nord-Est	Secteur Gouin Nord-Est	Arrondissement	Ville de Montréal
Personnes n'ayant pas déménagé	2 830 52,6 %	8 505 59,1 %	3 665 56,4 %	9 230 54,0 %	6 625 65,2 %	5 925 53,2 %	2 905 34,6 %	1 955 47,2 %	53,9 %	52,4 %
Personnes ayant déménagé	2 555 47,4 %	5 885 40,9 %	2 830 43,6 %	7 870 46,0 %	3 540 34,8 %	5 215 46,8 %	5 485 65,4 %	2 190 Nord sud	46,1 %	47,6 %
- Provenant de l'arrondissement	1 415 26,3 %	3 630 25,2 %	1 825 28,1 %	4 855 28,4 %	2 230 21,9 %	3 320 29,8 %	3 450 41,1 %	1 720 41,5 %	29,1 %	27,4 %
- Provenant d'ailleurs	1 140 21,2 %	2 255 15,7 %	1 000 15,4 %	3 020 17,7 %	1 310 12,9 %	1 895 17,0 %	2 030 24,2 %	470 11,3 %	17,0 %	20,3 %
- au Canada	1 000 18,6 %	1 820 12,6 %	830 12,8 %	2 270 13,3 %	1 030 10,1 %	1 565 14,0 %	1 320 15,7 %	410 9,9 %	13,3 %	14,2 %
- au Québec	945 17,5 %	1 720 12,0 %	825 12,7 %	2 200 12,9 %	995 9,8 %	1 515 13,6 %	1 245 14,8 %	405 9,8 %	12,8 %	12,8 %
- autre province	55 1,0 %	100 0,7 %	0 0,0 %	65 0,4 %	35 0,3 %	50 0,4 %	80 1,0 %	15 0,4 %	0,5 %	1,4 %
- de l'extérieur du Canada	140 2,6 %	440 3,1 %	175 2,7 %	735 4,3 %	275 2,7 %	335 3,0 %	720 8,6 %	55 1,3 %	3,7 %	6,0 %
Tenure des logements *										
Logement possédé	495 14,6 %	1 840 27,8 %	1 235 39,8 %	2 480 32,6 %	2 220 47,6 %	1 330 27,3 %	130 3,4 %	315 13,6 %	27,6 %	35,8 %
Logement loué	2 895 85,4 %	4 785 72,2 %	1 865 60,2 %	5 130 67,4 %	2 440 52,4 %	3 550 72,7 %	3 680 96,6 %	1 995 86,4 %	72,4 %	64,2 %
Typologie *										
Maison individuelle non attenante	195 5,8 %	615 9,3 %	510 16,4 %	435 5,7 %	790 16,9 %	35 0,7 %	5 0,1 %	40 1,7 %	7,2 %	12,1 %
Maison jumelée	85 2,5 %	190 2,90 %	135 4,3 %	305 4,0 %	490 10,5 %	270 5,5 %	0 0,0 %	80 3,5 %	4,3 %	4,1 %
Maison en rangée	0 0,0 %	75 1,1 %	35 1,1 %	135 1,8 %	305 6,5 %	5 0,1 %	5 0,1 %	0 0,0 %	1,5 %	4,0 %
Appartement, duplex non attenant	90 2,7 %	1 065 16,1 %	290 9,3 %	470 6,2 %	215 4,6 %	20 0,4 %	5 0,1 %	5 0,2 %	5,9 %	2,8 %
Appartement, 5 étages ou plus	1 780 52,7 %	85 1,3 %	145 4,7 %	115 1,5 %	830 17,8 %	350 7,2 %	50 1,3 %	1 110 48,1 %	12,3 %	12,8 %
Appartement, moins de 5 étages	1 225 36,2 %	4 505 67,9 %	1 950 62,8 %	5 990 78,8 %	2 025 43,4 %	4 195 85,9 %	3 740 98,3 %	1 075 46,5 %	67,9 %	63,4 %
Autre maison individuelle attenante	5 0,1 %	95 1,4 %	40 1,3 %	150 2,0 %	10 0,2 %	10 0,2 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0,9 %	0,7 %
Logement mobile	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	5 0,07 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0,01 %	0,03 %

(1) Inclus uniquement les ménages locataires. (2) Population totale de 15 ans et plus.

(2) \* Données-échantillon (seulement 20% des répondants).

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

### 3.3 Profil du cadre bâti

En parallèle avec le profil socio-économique des populations, les particularités du cadre bâti permettent d'établir le niveau d'accès à des lieux extérieurs privés tel que présenté au tableau 3.5.

**Tableau 3.5 - Comparaison du type d'habitation et du niveau d'accès à des cours arrières privées par secteurs**

SECTEUR	PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DOMINANT	TYPE D'HABITATION DOMINANT	NIVEAU D'ACCÈS À DES COURS ARRIÈRES
Gouin-Ouest	Population 65 ans et plus	Tours d'habitation	Faible*
Ouest	Jeunes familles souvent défavorisées	Mixte : Unités 2 à 4 logements et unifamiliale	Moyen
Sainte-Gertrude	Population vieillissante bien nantie	Mixte : Unités 2 à 4 logements et unifamiliale	Élevé
Centre	Jeunes familles souvent défavorisées	Mixte : Unités 2 à 4 logements et unifamiliale	Moyen
Des Fleurs	Population vieillissante bien nantie	Habitation unifamiliale	Élevé
Nord-Est	Familles souvent très défavorisées	Unités plus de 7 logements	Faible
Sud-Est	Jeunes familles souvent défavorisées	Unités 2 à 4 logements	Faible
Gouin-Est	Population de 65 ans et plus	Tours d'habitation	Faible*

\* tour d'habitation offrant un accès visuel sur la rivière

Les différents cadres bâtis des secteurs de l'arrondissement se regroupent en trois zones selon leur niveau d'accessibilité à des espaces extérieurs privés :

- Les secteurs Nord-Est et Sud-Est n'ont pas, de façon générale, accès à des espaces extérieurs privés et dépendent donc des parcs et espaces verts du secteur pour combler leurs besoins de premier niveau en terme d'espaces verts. Les secteurs Centre et Ouest ont peu d'espaces extérieurs privés et une proportion importante de la population dépend des parcs et espaces verts municipaux pour combler les besoins de premier niveau.
- Les secteurs Sainte-Gertrude, des Fleurs, Gouin-Est et Gouin-Ouest ont accès à certains espaces extérieurs privés, ils sont moins tributaires des espaces municipaux pour combler les besoins de premier niveau.

L'analyse du profil socio-économique jumelé au cadre bâti permet de faire ressortir trois zones de l'arrondissement présentant des caractéristiques

**INSÉRER LA FIGURE 4 : IDENTIFICATION DES ZONES CIBLÉES**



spécifiques justifiant des besoins particuliers. Ces trois zones, délimitées par des artères importantes qui contribuent à l'isolement des populations et à l'enclavement des secteurs, sont identifiées ainsi :

▪ **La zone Est :**

- Correspond aux secteurs Nord-Est et Sud-Est;
- Constituée d'une population et d'un cadre bâti aux caractéristiques relativement similaires qui exclut l'accès à des cours arrière privées;
- Enclavée par les artères Lacordaire, Langelier, Henri-Bourassa et Léger qui limitent les déplacements et ainsi les opportunités de profiter des parcs et espaces verts des autres secteurs de l'arrondissement mieux nantis en la matière.

▪ **La zone Centre :**

- Correspond au secteur Centre;
- Population aux caractéristiques socio-économiques favorisées;
- Enclavée par les artères Pie-IX et Henri-Bourassa et le secteur industriel qui limitent les déplacements des résidents vers les autres secteurs pour la pratique d'activités récréatives, de loisirs ou sportives.

▪ **La zone Ouest :**

- Correspond au secteur Ouest;
- Zone aux caractéristiques socio-économiques défavorisées;
- Bornée par les artères Pie-IX et Henri-Bourassa qui limitent les déplacements vers le reste de l'arrondissement situé à l'est du boulevard Pie-IX.

La figure 4 localise ces zones ciblées aux caractéristiques particulières.

### **3.4 Budget consacré aux parcs, espaces verts et équipements communautaires**

#### **3.4.1 Projets d'immobilisations réalisés dans les parcs et équipements sportifs et communautaires 1999-2004**

Les projets d'immobilisations réalisés dans les parcs et les équipements sportifs et communautaires au cours de la période s'échelonnant entre 1999 et 2004 inclusivement correspondent à un investissement total de 4 717 000 \$ soit une moyenne de 786 167 \$ par année. Il est à noter, comme l'indique le tableau 3.6, que 88 % des dépenses au cours de cette période ont été consacrées en grande partie au remplacement, à la réfection et à la construction d'équipements associés au fonctionnement des arénas et des piscines. Par ailleurs, seulement 12 % des dépenses étaient consacrées à l'amélioration des parcs et espaces verts.

### 3.4.2 Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2005-2007

Les projets d'immobilisations prévus dans les parcs et les équipements sportifs et communautaires planifiés dans le PTI 2005-2007 de l'arrondissement correspondent à un total de 10 070 000 \$ soit une moyenne de 3 356 667 \$ par année. Il faut préciser, comme l'indique le tableau 3.6, que 91 % des dépenses sont consacrées pour l'essentiel à la réfection et à la construction de centres communautaires et de passerelle cyclable. Seulement 9 % des dépenses sont consacrées à l'amélioration des parcs et espaces verts. Ce constat est semblable à celui présenté au tableau 3.7.

**Tableau 3.6 – Programme triennal d'immobilisation 2005-2007**

Année	Équipements		Parcs		Total
	\$	%	\$	%	
2005	11 215 000 \$	93	819 000 \$	7	12 034 000 \$
2006	30 000 \$	4	800 000 \$	96	830 000 \$
2007	0 \$	0	800 000 \$	100	800 000 \$
<b>Total</b>	<b>11 245 000 \$</b>	<b>82</b>	<b>2 419 000 \$</b>	<b>18</b>	<b>13 664 000 \$</b>
<b>Moyenne /an</b>	<b>3 748 333 \$</b>	<b>82</b>	<b>806 333 \$</b>	<b>18</b>	<b>4 554 667 \$</b>

\* Le montant 2005 comprend la construction d'une passerelle cyclable et piétonne sur les berges de la rivière des Prairies (projet corporatif)

Source : PTI 2005-2007, arrondissement de Montréal-Nord.

**Tableau 3.7 – Projets d'immobilisations réalisés dans les parcs et les équipements sportifs et communautaires 1999-2004**

Année	Équipements		Parcs		Total
	\$	%	\$	%	
2004	1 252 000 \$	100	- \$	0	1 252 000 \$
2003	1 175 000 \$	97	41 000 \$	3	1 216 000 \$
2002	50 000 \$	66	26 000 \$	34	76 000 \$
2001	575 000 \$	69	261 000 \$	31	836 000 \$
2000	497 000 \$	86	81 000 \$	14	578 000 \$
1999	589 000 \$	78	170 000 \$	22	759 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 138 000 \$</b>	<b>88</b>	<b>579 000 \$</b>	<b>12</b>	<b>4 717 000 \$</b>
<b>Moyenne/an</b>	<b>689 667 \$</b>	<b>88</b>	<b>96 500 \$</b>	<b>12</b>	<b>786 167 \$</b>

Source : Projets d'immobilisations réalisés pour les parcs et équipements sportifs et communautaires, Arrondissement de Montréal-Nord, 2004.

### **3.4.3 Coûts d'opération**

L'opération des équipements en loisir (parcs et équipements sportifs) est prise en charge par la direction de la culture, des sports et du développement social. L'entretien des bâtiments et plateaux extérieurs sont assurés par la direction des travaux publics.

Les coûts d'opération comprennent l'achat de produits d'entretien, les accessoires et la quincaillerie, la rémunération des gardiens et certains coûts mineurs d'entretien. Ils incluent le coût des employés permanents. Ainsi, les coûts d'opération comprennent les frais d'entretien des arénas, des piscines et des patageoires.

Les coûts d'opération des parcs et des équipements sportifs et récréatifs pour l'année 2004 représentent un montant d'un peu plus de 2 M \$ (voir tableau 3,8). De ce montant, la grande partie soit plus de 1,4 M \$ ou 72 % des coûts sont attribuables à l'opération des arénas, des piscines et des patageoires. Le reste, 20 % des coûts, s'adresse à la location d'équipements, à la surveillance et à l'animation de terrains de jeux, des parcs et du centre de Loisirs.

Comparativement aux efforts importants consacrés à l'opération des équipements "lourds", peu de frais sont alloués à l'animation des jeunes et moins jeunes dans les parcs, à l'organisation d'activités sportives informelles et non encadrée dans les plaines de jeux libres et à l'entretien des équipements plus légers et plus diversifiés comme les patageoires et les aires de jeux d'eau.

### **3.4.4 Coûts d'entretien**

Les coûts d'entretien des parcs, espaces verts et équipements sportifs en 2004 représentent un montant de plus de 2,9 M \$ (voir tableau 3.9). L'entretien est réalisé par la direction des travaux publics. La part du budget consacré aux équipements et aux parcs est sensiblement la même. L'entretien des parcs et espaces verts représente 52 % du budget.

La rémunération compte pour 1,6 M \$ soit 55 % des coûts totaux d'entretien. De ce montant, 464 300 \$ consiste en l'emploi d'employés surnuméraires occasionnels.

**Tableau 3.8 – Budget de fonctionnement en loisirs**

Sites d'opération	Opération (\$)		
	Arénas et piscines	Autres équipements et parcs	Total
Centre des Loisirs		135 300 \$	135 300 \$
Frais de location		232 600 \$	232 600 \$
Piscines extérieures	294 200 \$		294 200 \$
Piscine Calixa-Lavallée	414 400 \$		414 400 \$
Piscine Henri-Bourassa	401 200 \$		401 200 \$
Pataugeoires	129 300 \$		129 300 \$
Camps de jours		341 500 \$	341 500 \$
Organisation des sports et terrains de jeux		113 600 \$	113 600 \$
Aréna Montréal-Nord	453 300 \$		453 300 \$
Aréna Henri-Bourassa	379 600 \$		379 600 \$
Aréna Fleury	397 400 \$		397 400 \$
Dépenses réparties - contremaître		317 800 \$	317 800 \$
<b>Total opération (\$)</b>	<b>2 469 400 \$</b>	<b>1 140 800 \$</b>	<b>3 610 200 \$</b>
%	<b>68.4%</b>	<b>31.6%</b>	<b>100%</b>

Préparé par la Direction des services administratifs, à partir des résultats financiers 2004.

**Tableau 3.9 – Budget de fonctionnement pour la maintenance des parcs, espaces verts et équipements sportifs**

Postes d'entretien	Équipements	Parcs	Total
Centre de Loisirs	94 000 \$		94 000 \$
Chalets de parcs	309 600 \$		309 600 \$
Fontaines	39 900 \$		39 900 \$
Aréna Montréal-Nord	200 400 \$		200 400 \$
Aréna Henri-Bourassa	184 200 \$		184 200 \$
Aréna Fleury	214 700 \$		214 700 \$
Piscine Calixa-Lavallée	14 800 \$		14 800 \$
Piscine Henri-Bourassa	23 500 \$		23 500 \$
Piscines extérieures	72 000 \$		72 000 \$
Pataugeoires	21 800 \$		21 800 \$
Entretien et remplacement de mobilier	4 400 \$		4 400 \$
Véhicules parcs	61 100 \$		61 100 \$
Menuiserie dans les parcs	195 700 \$		195 700 \$
Resurfaçuse à glace	18 200 \$		18 200 \$
Activités spéciales	67 400 \$		67 400 \$
Transport pour les activités de loisirs	106 400 \$		106 400 \$
Pistes cyclables	18 400 \$		18 400 \$
Plantation et entretien végétaux		1 431 600 \$	1 431 600 \$
Entretien parcs, terrains de jeux et jardins		840 600 \$	840 600 \$

Nouvelles installations dans les parcs et terrains de jeux		18 400 \$	18 400 \$
Vandalisme et graffiti dans les parcs		11 500 \$	11 500 \$
Autres		28 400 \$	28 400 \$
<b>Total entretien 2004</b>	<b>1 646 500 \$</b>	<b>2 330 500 \$</b>	<b>3 977 000 \$</b>
	<b>41.4%</b>	<b>58.6%</b>	<b>100%</b>

Préparé par la Direction des services administratifs, à partir des résultats financiers 2004.

### 3.5 Comparaison des efforts budgétaires 2004 entre l'arrondissement de Montréal-Nord et d'autres arrondissements

L'arrondissement de Montréal-Nord consacre un budget annuel important dans les parcs et les équipements sportifs et récréatifs. Afin de mettre en relief l'effort budgétaire voué à cette activité, nous avons extrait des données du budget 2004 de la Ville de Montréal pour quatre postes spécifiques dédiés au loisir nommément les dépenses associés aux centres communautaires / activités récréatives, aux patinoires intérieures/extérieures, aux piscines et plages et aux parcs et terrains de jeux. Pour mieux mettre en évidence ces données, elles ont été comparées avec celles de cinq arrondissements voisins. Voici les principaux constats du tableau 3.10:

- Le budget total per capita de Montréal-Nord est de 361 \$ et se situe bien en-dessous de la moyenne qui est de 449 \$.
- Au plan des dépenses associées aux centres communautaires/activités récréatives, 4 \$ per capita y sont affectés dans Montréal-Nord alors que dans les arrondissements sélectionnés, 28 \$ par personne en moyenne, soit sept fois plus, y sont dédiés.
- En ce qui a trait aux équipements arénas et patinoires extérieures, Montréal-Nord, avec Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension et Anjou, consacrent la dépense per capita la plus élevée des arrondissements choisis soit 22 \$. La moyenne étant de 19 \$.
- En ce qui a trait au poste piscines (et pataugeoires) et plages, la dépense per capita de 15 \$ pour Montréal-Nord est légèrement en-dessous de la moyenne des dépenses de 18 \$ pour ce poste dans les arrondissements.
- À Montréal-Nord, la dépenses dans les parcs et les terrains de jeux est de 37 \$ per capita. La moyenne dans les arrondissements est de 54\$.

Bref, des efforts importants sont consacrés chaque année dans la construction, l'opération et l'entretien des parcs, espaces verts et équipements sportifs et récréatifs. À la lumière des constats dégagés dans les lignes précédentes, une problématique importante se dégage. Les grands équipements comme les arénas et les piscines exigent beaucoup d'efforts en investissement, en opération et en entretien.

Les parcs, espaces verts et petits équipements existants aménagés pour la plupart il y a plus de 30 ans sont devenus exigeants au plan de l'entretien. On peut penser que la concentration des budgets dans les grands équipements laisse peu de marge de manœuvre pour investir davantage dans les parcs et dans les plus petits équipements, plus nombreux et plus diversifiés.

Les enjeux :

- Augmenter les investissements dans les parcs, espaces verts et petits équipements diversifiés par rapport aux grands équipements.
- Diminuer l'entretien d'équipements vétustes, désuets et hors normes en se dotant d'une politique de remplacement de petits équipements de jeux.
- Prioriser les interventions dans les quartiers et secteurs plus démunis socialement et matériellement.

**Tableau 3.10 – Comparaison entre certains postes budgétaires de dépenses de Loisirs et culture pour l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements environnants**

Arrondissement	Population	Dépenses 2004									
		Budget arrondissement		Centres communautaires/ activités récréatives		Patinoires intérieures/ extérieures		Piscines et plages		Parcs et terrains de jeux	
		000 \$	Per capita	000 \$	Per capita	000 \$	Per capita	000 \$	Per capita	000 \$	Per capita
Anjou	38 000	21 113	556 \$	1 416	37 \$	831	22 \$	525	14 \$	2 631	69 \$
Ahuntsic-Cartierville	125 145	48 155	385 \$	2 250	18 \$	1 504	12 \$	1 984	16 \$	6 075	49 \$
Rivière-des-Prairies/P-A-T/M-E	106 000	54 634	515 \$	sous-équipés	42 \$	2 037	19 \$	3 000	28 \$	4 970	47 \$
Saint-Léonard	69 600	35 786	514 \$	1 813	26 \$	1 208	17 \$	1 025	15 \$	5 998	86 \$
Villeray/Saint-Michel/P-E	145 485	53 098	365 \$	5 781	40 \$	3 204	22 \$	2 591	18 \$	5 250	36 \$
<b>Montréal-Nord</b>	<b>85 000</b>	<b>30 666</b>	<b>361 \$</b>	<b>369</b>	<b>4 \$</b>	<b>1 848</b>	<b>22 \$</b>	<b>1 304</b>	<b>15 \$</b>	<b>3 110</b>	<b>37 \$</b>
<b>Moyenne</b>	<b>94 872</b>	<b>40 575</b>	<b>449 \$</b>	<b>2 677</b>	<b>28 \$</b>	<b>1 772</b>	<b>19 \$</b>	<b>1 738</b>	<b>18 \$</b>	<b>4 672</b>	<b>54 \$</b>

Source : Budget 2004, Ville de Montréal.

### 3.6 Les nouvelles tendances en matière de services récréatifs

L'évolution démographique et les dimensions économiques et sociales présentées précédemment illustrent bien que les concepts, les modèles d'interventions et les structures encadrant la planification et la gestion des espaces et des équipements récréatifs ne peuvent plus être planifiés isolément. Ils doivent permettre une meilleure intégration et favoriser une réponse rapide à une demande de loisir de plus en plus éclatée, tout en assurant une meilleure qualité de vie aux citoyens.

Les caractéristiques de l'environnement ont évolué depuis plusieurs années et l'offre en matière d'aménagement du territoire tend à être diversifiée pour rejoindre toutes les strates de population. Globalement, on retrouve les grandes tendances suivantes qui peuvent s'appliquer à l'arrondissement de Montréal-Nord :

- Les Québécois ont accru et diversifié leur participation à des activités récréatives sportives;
- La pratique des sports traditionnels est demeurée relativement stable, tandis que celles des activités à caractère plus individuel se sont accrues significativement;
- Les activités en contact avec la nature ont grandement gagné en popularité. Elles sont moins coûteuses, elles commandent des infrastructures plus simples, elles nécessitent un encadrement minimum et des horaires non contraignants et elles favorisent la participation familiale.

L'évolution démographique a une influence grandissante non seulement sur le taux de participation aux différentes activités récréatives et culturelles, mais aussi sur le type d'activités et sur l'expérience recherchée. Selon la plupart des spécialistes, les « baby boomers » délaisseront certaines activités récréatives et sportives exigeantes physiquement (hockey, par exemple) pour se tourner vers des activités plus douces (marche, vélo, observation de la nature etc.). Ils constitueront le groupe d'âge majoritaire dans les populations ainsi que le plus important contingent de voyageurs. Dans ce contexte, les milieux naturels, qui seront protégés et mis en valeur, seront privilégiés par les populations.

Voici quelques éléments pouvant influencer les orientations de développement futurs :

#### Évolution démographique québécoise :

- Augmentation de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, exigeant des équipements adaptés au niveau d'activité de ces populations et disponibles durant le jour;
- Diminution du nombre de personnes par famille;
- Augmentation du taux d'activités sportives et de loisirs des femmes;

#### Évolution des activités sportives :

- La pratique des sports traditionnels est demeurée relativement stable;
- Certaines activités sont communes à tous les groupes d'âges: marche, jardinage, natation;

- Les activités physiques de temps libre centrées sur la santé, le bien-être ou l'environnement (protection des paysages, des bois et des milieux riverains) ont grandement gagné en popularité;
- Le vélo est une activité sportive des plus populaires au Québec;
- Activité bénéfique de faible intensité comme la marche et la bicyclette sont en hausse;
- Le soccer est le sport d'équipe le plus pratiqué. Il dépasse le hockey et le baseball. Sa progression est maintenant stabilisée;
- Émergence et implantation importante du patin à roues alignées, des sports extrêmes et de la planche à roulettes;
- Augmentation des activités sportives d'équipe pour les femmes (soccer, hockey);
- Il faut porter une attention particulière aux 0-14 ans et 65 ans et plus. Ce sont des clientèles homogènes qui commandent des équipements spécifiques en matière de parc, espaces verts et équipements. De plus, les enfants, particulièrement dans les milieux de pauvreté, sont considérés comme un groupe d'âges à risque face à la délinquance et à la criminalité. Les parcs urbains doivent jouer un rôle social préventif et offrir des activités en priorité aux enfants.

#### **Enfants préscolaires :**

- Les balançoires, les glissoires, la glisse (hiver), la course, les jeux de ballon et les activités aquatiques sont populaires;
- Les aires de jeux d'eau interactives ont pris de l'ampleur.

#### **Activités 5-14 ans :**

- La bicyclette, la natation, tennis, football, aires de jeux interactifs sont populaires. En hiver, le patinage, le hockey et la glisse sur neige sont pratiqués
- Le soccer, le basket-ball et les skates-parks sont en hausse alors que le base-ball est moins populaire;

#### **Adolescents :**

- Ils demandent les mêmes services que les adultes, mais pas dans la même plage horaire (doit se faire isolément des adultes);
- Ont souvent tendance à devenir moins actifs s'ils ne sont pas intégrés dans une équipe sportive;
- Demandent moins de services, mais de meilleure qualité; demandent des lieux pour des activités de groupe non structurées;
- Dans l'ordre, la bicyclette, la natation et la marche sont les trois activités les plus populaires, viennent ensuite le patin à roues alignées, le patin à glace, la planche à roulettes, la basketball, et le flânage avec les amis.

#### **Activités 65 ans et plus :**

- Se soucient davantage de leur santé et de leur condition physique;

- Fréquentent plus assidûment les parcs publics qu'il y a 15-20 ans;
- Exigent des espaces de repos, des sentiers, des zones et des bâtiments de services et des activités adaptées;
- La marche ainsi que le jardinage, le vélo, l'observation de la nature, la pétanque et la natation sont les activités les plus populaires.

L'analyse des nouvelles tendances en matière de services récréatifs met en lumière des notions de planification et d'organisation de l'espace. Ainsi, une attention particulière devrait être accordée aux éléments suivants :

- La planification intégrée des espaces et équipements récréatifs et la planification d'aménagements à usage libre, spontané et multifonctionnel;
- Le développement de multi-complexes offrant de nombreuses activités répondant ainsi aux besoins particuliers de chaque membre de la famille dans un même lieu;
- La planification des parcs en fonction des profils démographiques de la société et les groupes d'âge plutôt que la comparaison de ratios;
- Le regroupement de plusieurs terrains d'une même activité sportive de façon à pouvoir faire des tournois et faciliter l'entretien. Le maintien de la vocation sociale des parcs demeure essentiel. La revitalisation des parcs urbains constitue une priorité pour les prochaines années;
- Le développement de réseaux verts pour favoriser les déplacements piétonniers et par vélo ou patin à roues alignées.

### 3.7 Diagnostic

Le tableau 3.11 présente les superficies dédiées aux parcs et espaces verts dans l'arrondissement de Montréal-Nord et dans les arrondissements voisins. Il présente également les ratios en hectares par 1 000 habitants. L'annexe 4 présente le bilan des analyses comparatives et des diagnostics liés à l'offre et à la demande.

Parmi les arrondissements de l'est de la Ville de Montréal, Montréal-Nord dispose du plus petit territoire et de la plus petite superficie d'espaces dédiés aux parcs et espaces verts, soit 43 hectares, ce qui correspond à 5,5 % de son territoire. Considérant la densité de population et l'espace disponible, Montréal-Nord arrive loin derrière tous les autres arrondissement à l'étude avec un ratio de 0,51 hectares de parcs et espaces verts par 1 000 habitants.

- La corrélation entre le niveau d'accès à des espaces privés extérieurs et le faible ratio de parcs et espaces verts tel que présenté au tableau 3.12 présente les diagnostics suivants :
  - Le secteur nord-est est le plus dense avec plus de 24 000 hab./km<sup>2</sup> et possède le ratio en parcs et espaces verts le plus faible à 0,08 pour 1000 hab. Ce secteur dessert la population identifiée comme fortement démunie socialement et matériellement qui dépend des parcs municipaux pour répondre aux besoins de premier niveau puisque ces populations peu mobiles n'ont majoritairement accès qu'à un balcon.
  - Le secteur sud-est a un ratio très faible (0,16) alors que peu d'habitants de ce secteur ont accès à des cours privées.

- Le secteur Sainte-Gertrude est le moins dense avec 6 052 hab./km<sup>2</sup> et possède le ratio en parcs et espaces verts le plus élevé à 1,57 pour 1000 hab. Les habitants de ce secteur ont par ailleurs un niveau d'accès élevé à des espaces extérieurs privés.
- 60% de la superficie en parcs et espaces verts se concentre dans les secteurs Centre et Sainte-Gertrude où l'on retrouve quatre parcs de quartier, deux parcs de voisinage, un plateau sportif ainsi que deux parcs riverains et un parc de quartier.

La majorité des espaces verts d'importance et des espaces riverains sont donc situés entre le boul. Henri-Bourassa/Léger et la rivière des Prairies, dans les secteurs Sainte-Gertrude et des Fleurs où une forte proportion des résidents ont accès à des espaces privés.

**Tableau 3.11 - Comparaison des superficies dédiées aux parcs et espaces verts par arrondissement**

ARRONDISSEMENT	SUPERFICIE		POPULATION 2001	RATIO (HA/ 1 000 HAB.)
Montréal-Nord	43,0 ha	5,5 %	83 600	0,51
Saint-Léonard	66,2 ha	5,7 %	69 604	0,95
Anjou	55,5 ha	4,3 %	38 015	1,46
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est	238,0 ha*	4,3 %	106 004	2,25
Secteur Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est	76,0 ha	-	53 500	1,42
Secteur Rivière-des-Prairies	161,4 ha*	-	52 500	3,07

\* Exclue la superficie du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Source : Arrondissements de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est.

**Tableau 3.12 - Ratio de parcs et espaces verts et niveau d'accès à des cours arrière privées par secteurs et pour l'arrondissement**

	DENSITÉ D'OCCUPATION (HAB./KM <sup>2</sup> )	SUPERFICIE DE PARCS ET ESPACES VERTS (HA)	RATIO DES PARCS ET ESPACES VERTS	NIVEAU D'ACCÈS À DES ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS
Gouin-Ouest	10 956	3,8	0,62	Faible
Ouest	7 718	5,64	0,35	Moyen
Sainte-Gertrude	6 052	10,96	1,56	Élevé
Centre	6 503	12,44	0,67	Moyen
des Fleurs	6 479	5,84	0,53	Élevé
Sud-Est	6 882	2,06	0,17	Faible
Nord-Est	16 307	0,81	0,08	Faible
Gouin-Est	8 364	0,81	0,17	Faible
Arrondissement	7 552	42,37	0,51	Faible

---

## 4.0 PROBLÉMATIQUES ET PRINCIPES DIRECTEURS

### 4.1 Problématiques

En continuité avec les grands défis montréalais identifiés par le parti d'aménagement du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et les enjeux définis par le chapitre d'urbanisme de l'arrondissement, le plan directeur des parcs, espaces verts et équipement communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord identifie quatre problématiques qui sous-tendent les enjeux, les objectifs et les moyens d'action.

Les deux premiers éléments cernent une problématique prioritaire et incontournable concernant les populations les plus démunies de l'arrondissement ayant des besoins de premier niveau auquel les parcs et espaces verts doivent répondre, soit :

- L'inadéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population captive et défavorisée de certains secteurs;
- L'aménagement des parcs de l'ensemble de l'arrondissement ne correspond pas aux attentes actuelles en terme d'organisation de l'espace, de qualité et de type d'équipements offerts.

Une troisième problématique liée à la bonification du milieu de vie et à l'optimisation des paysages naturels valorisés est élaborée. Moins directement reliée aux besoins primaires de la population, elle concerne l'arrondissement dans sa globalité.

- Les grandes artères de circulation et les parcs et espaces riverains ne jouent pas leur plein potentiel.

Ces problématiques, abordées selon une séquence d'importance, sont à la base des enjeux, objectifs et moyens d'actions qui seront développés au prochain chapitre du plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

#### 4.1.1 L'inadéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population peu mobile et défavorisée

L'analyse du profil socio-économique des résidents de certains secteurs de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi que la qualité et la superficie occupée par les parcs et espaces verts mettent en lumière une problématique particulière liée à l'inadéquation de l'offre en parcs et espaces verts de l'arrondissement et des besoins importants d'une population peu mobile défavorisée socialement et matériellement.

##### Une offre en parc insuffisante

- Les parcs de voisinage assurant une desserte devant répondre aux besoins de premier niveau en terme d'équipement de jeux pour enfants dans une ambiance conviviale sont sous représentés dans l'ensemble de l'arrondissement. Plusieurs parcs devant assumer ce rôle sont détournés de leur fonction initiale soit parce qu'ils sont enclavés (parcs Monty et Tardif) ou parce qu'ils sont adossés aux limites des zones commerciales (parcs Sabrevois et Maurice-Bélanger).

- Le ratio de parcs et d'espaces verts de l'arrondissement de 0,51 ha/1000 hab. est inférieur à celui des arrondissements de Pointe-aux-Trembles - Rivière-des-Prairies – Montréal-Est (2,25 ha/1000 hab) et de Saint-Léonard (0,95ha/1000 hab). De plus, les secteurs les plus densément peuplés de l'arrondissement ont un ratio encore plus faible :
  - Nord-Est : 0,08ha/1000 hab
  - Sud-Est : 0,17ha/1000 hab
  - Ouest : 0,35ha/1000 hab
- Tel que démontré à l'analyse du profil socio-économique, les secteurs situés au sud des boulevards Henri-Bourassa et Léger, à l'exception du secteur des Fleurs, présentent une forte proportion de jeunes familles démunies laissant supposer une capacité de déplacements et des ressources financières limitées pour la pratique des loisirs. Par ailleurs, une portion importante de ces populations n'a vraisemblablement pas accès à d'autres espaces verts autres que ceux rendus disponibles par l'arrondissement, ce qui exerce une pression très importante sur ceux-ci.
- Le secteur nord-est est doublement défavorisé : Sa population présente une très forte défavorisation sociale et matérielle et son territoire présente une très forte défavorisation dans la desserte de parcs et espaces verts avec le ratio le plus faible de l'arrondissement :

#### L'offre du Nord-Est

- La desserte en parcs et espaces verts du secteur nord-est est constituée de deux parcs de voisinage enclavés et surchargés.
- La desserte en équipement communautaire intérieur est quasi inexistante dans le secteur alors que la population constituée de jeunes familles monoparentales commande des équipements de sports et de loisirs de proximité disponibles de jour. Si l'on considère le quadrilatère du parc Henri-Bourassa, la desserte est plus généreuse, particulièrement avec la nouvelle Maison culturelle et communautaire qui offre des locaux polyvalents s'adressant aux différents groupes d'âge.

#### Les besoins du Nord-Est :

- 96,6 % des habitants de ce secteur sont locataires et habitent majoritairement des immeubles de 7 logements et plus. Ces populations deviennent dépendantes de l'offre municipale en parcs et espaces verts pour répondre aux besoins de premier niveau puisqu'ils n'ont pas, dans une grande majorité, accès à des cours arrière gazonnées.
- Le revenu médian des ménages du secteur nord-est s'élevait, en 2001, à 22 464 \$ soit 5 772 \$ de moins que le revenu médian des ménages de l'arrondissement. Ces populations semblent disposer de peu de ressources financières allouées à la pratique sportive et récréative.
- Les familles monoparentales comptaient pour 44,2 % de l'ensemble des familles du secteur alors qu'elles représentaient 27,7 % des familles de l'arrondissement. Les familles monoparentales font face à des contraintes spécifiques limitant leur disponibilité et le cadre de leur

pratique sportive et de loisir. Elles ont également une capacité de déplacement plus limitée.

- Une personne sur quatre du secteur nord-est a moins de 14 ans. Ce groupe d'âge qui forme une clientèle homogène et peu mobile est considéré à risque de délinquance, de décrochage et de pauvreté et exige donc une attention particulière en matière d'aménagement de parcs. Les parcs de voisinage et de quartier urbains doivent jouer un rôle social et offrir des activités en priorité aux enfants et adolescents.

### **L'évolution des besoins en équipements**

- Plusieurs plateaux sportifs de haut niveau desservant une clientèle d'organismes sportifs fédérés sont implantés dans les parcs de quartier au détriment des activités spontanées des populations locales. Le profil ethno-culturel de la population et le peu de ressources financières disponibles pour la pratique d'activités récréatives et sportives laissent présager une tendance vers la pratique spontanée de sports et d'activités physiques. L'aménagement des parcs et des espaces verts, ainsi que l'offre en équipements communautaires, doit s'adapter à ces réalités et offrir des aires de jeux libres polyvalents permettant la pratique sportive spontanée semi-encadrée.
- On observe, à l'échelle de l'arrondissement, un surnombre de terrains de base-ball et une insuffisance de terrains de soccer de qualité. Le seul terrain jugé adéquat sur le territoire de l'arrondissement, se trouve sur le plateau sportif attenant à l'école secondaire Calixa-Lavallée. Compte tenu de la superficie restreinte des parcs de l'arrondissement, les plateaux sportifs de haut niveau constituent une source de nuisance (bruit, éclairage) pour les résidents situés à proximité.
- Les terrains de tennis présentent un ratio supérieur à ce que l'on observe dans d'autres arrondissements montréalais, ce qui représente un atout à conserver compte tenu que cette activité peut se pratiquer dans un cadre libre et s'avère alors peu dispendieuse.
- La demande populaire observée ces dernières années privilégie les activités sportives telles que le soccer, la planche à roulettes, la bicyclette et le patin à roues alignées en période estivale et la glissade et le patinage hivernal au détriment, entre autres, du base-ball.

### **Des équipements communautaires d'utilisation restreinte**

- Bien qu'aucune étude sur l'utilisation des équipements n'ait été effectuée, il semble que la desserte en arénas se compare à l'offre des arrondissements voisins. Par contre, considérant le bassin de population, les deux piscines intérieures offrent une desserte en deçà des standards et un accès limité aux soirs et week-ends puisqu'elle s'appuie uniquement sur les institutions scolaires pour assurer ce service.
- L'offre en locaux pour des activités de loisirs est équitablement répartie entre les locaux de gestion municipale et les locaux sous-entente. Par contre, la desserte en plateaux sportifs intérieurs est plus limitée puisqu'il s'agit principalement de gymnases d'institutions scolaires qui sont uniquement disponibles les soirs et les week-ends. Les locaux situés dans les écoles primaires se prêtent mal à la pratique sportive qui exige

des gymnases plus vastes comme ceux trouvés dans les institutions de niveau supérieur.

- L'offre de jour en équipements communautaires intérieurs est faible compte tenu de la forte utilisation des écoles. Très peu de plateaux sportifs sont disponibles pendant la journée alors que la population présente un bon profil d'utilisation pour ces plages-horaires (aînés, petite enfance, population inactive).
- L'arrondissement déploie des énergies importantes pour offrir des locaux qui, sans être optimal répondent aux besoins des organisations.

#### **4.1.2 L'aménagement des parcs de l'ensemble de l'arrondissement est déficient en terme d'organisation de l'espace, de qualité et de type d'équipements offerts.**

- L'urbanisation de Montréal-Nord s'étant effectuée rapidement entre les années 1950 et 1970, la plupart des parcs et équipements communautaires ont été construits et aménagés à cette époque. Pour répondre aux demandes variées exercées par les citoyens et les organismes sportifs au fil du temps, divers équipements se sont ajoutés malgré une restriction importante de l'espace. Il en résulte aujourd'hui des parcs « suréquipés » laissant peu d'espace pour la pratique d'activités libres et spontanées où les aspects naturels et esthétiques sont oubliés.
- Les équipements sont généralement désuets et exigent des entretiens importants. L'arrondissement fournit une énergie importante pour l'entretien du mobilier et des équipements de parcs visiblement au terme de leur vie utile qui commande des interventions d'entretien croissant.
- De nombreuses aires et équipements de jeux de l'arrondissement ne sont pas conformes à la norme canadienne CAN/CSA-Z614-03 sur les aires et équipements de jeux qui régit la sécurité de ce type d'infrastructure s'adressant aux enfants.
- Les tendances actuelles en terme d'aménagement et d'organisation de l'espace privilégient la création d'espaces conviviaux favorisant l'échange et les rassemblements informels entre les individus de groupe d'âge ciblés. Ce type d'espace est sous représenté dans l'organisation actuelle des parcs de l'arrondissement. La tendance actuelle privilégie également l'installation d'aires de jeux interactifs tels que les jeux d'eaux et des modules de jeux non directifs comme des jeux de câbles suscitant l'imaginaire.

#### **4.1.3 La fonction structurante des grandes artères de circulation et les parcs et espaces riverains est peu exploitée.**

##### **Les artères urbaines**

- Les artères de circulation tel que Pie-IX et Henri-Bourassa constituent des axes de transit structurants très fréquentés dont l'absence d'aménagements et de couvert forestier par endroits contrastent avec les artères des rues résidentielles.
- Les portes d'entrée de l'arrondissement sont peu perceptibles des automobilistes.

- Les artères principales très achalandées et d'emprise très large sont des barrières difficilement franchissables par les piétons limitant les déplacements entre les différents secteurs de l'arrondissement et limitant d'autant le rayonnement de desserte de certains parcs et des équipements communautaires.

### **Le réseau cyclable**

- Le réseau cyclable riverain fait partie intégrante du réseau cyclable montréalais et constitue une porte d'accès importante pour les cyclistes provenant de l'extérieur de l'arrondissement. Les parcs riverains qui y sont jumelés sont des points de repère et des portes d'entrée sur l'arrondissement, ils ont un rayonnement régional.
- De nombreux secteurs sont enclavés par des artères à circulation importante limitant les déplacements à l'intérieur de l'arrondissement.

### **Les parcs et espaces riverains**

- Les boulevards Henri-Bourassa, Léger et Gouin et la piste cyclable qui les longent agissent comme barrière physique limitant les zones ayant un accès facile au principal paysage d'intérêt de l'arrondissement. Les populations situées au sud de ces artères sont limitées dans leur capacité à profiter des paysages riverains.
- La présence d'espaces verts riverains et les percées visuelles offertes bonifient et contribuent grandement à la desserte en parcs et espaces verts de l'arrondissement. Par contre, l'aménagement actuel des parcs riverains ne correspond que partiellement à la mise en valeur des paysages riverains.

## **4.2 Principes directeurs**

Suite à l'analyse et à l'identification de problématiques liées aux parcs, espaces verts et équipements communautaires, des principes directeurs ont été établis par les élus municipaux. Ces principes directeurs constituent la politique qui définira les orientations et les objectifs poursuivis par l'arrondissement.

Quatre principes directeurs sont retenus par les élus du conseil d'arrondissement :

- Concentrer les efforts sur la création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en maintenant et améliorant les équipements sportifs;
- Cibler prioritairement les secteurs plus démunis (nord-est, sud-est, ouest et Centre);
- Favoriser la création d'espaces moins structurés et plus polyvalents plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes;
- Favoriser la création d'espaces ou d'équipements de jeux polyvalents en réaménageant certains parcs spécialisés.

### **4.2.1 Concentrer les efforts sur la création d'espaces verts et de parcs de proximité tout en maintenant et améliorant les équipements sportifs;**

Afin de répondre à la problématique d'inéquation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements communautaires et les besoins d'une population captive

et défavorisée formulée précédemment, le conseil d'arrondissement émet une politique visant la création d'espaces verts et de parcs de proximité pour augmenter la superficie d'espace dédié aux parcs et espaces verts. Conscient de l'importance des équipements sportifs pour la tenue d'activités sportives fédérées, le développement d'espaces verts et de parcs de proximité doit se faire en maintenant et améliorant l'offre en équipements sportifs.

#### **4.2.2 Intervenir prioritairement dans les secteurs les plus démunis (nord-est, sud-est, ouest et Centre);**

Tel que démontré dans les analyses précédentes, il existe un écart entre l'offre en parcs et espaces verts des secteurs nord-est, sud-est, ouest et centre d'une part et celle des secteurs Sainte-Gertrude, Gouin Ouest et des Fleurs qui sont plus favorisés dans ce domaine. La politique reconnaît cet écart.

Les interventions retenues dans le cadre du plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires cibleront prioritairement les secteurs démunis pour la création de parcs de proximité et d'espaces verts.

#### **4.2.3 Favoriser la création d'espaces moins structurés et plus polyvalents plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes;**

En favorisant la création d'espaces verts plutôt que des infrastructures lourdes, les élus reconnaissent les besoins particuliers des habitants des secteurs plus démunis en terme d'espaces verts et d'aires de jeux libres non structurés. IL est ainsi reconnu que ces populations ont besoin en premier lieu d'espaces verts et d'aires de jeux libres pour répondre à leurs besoins de premier niveau prioritairement à des équipements sportifs aux infrastructures lourdes qui desservent une portion plus limitée de citoyens.

#### **4.2.4 Favoriser la création d'espaces ou d'équipements de jeux polyvalents en réaménageant certains parcs spécialisés**

En continuité avec la création d'espaces moins structurés et de parcs de proximité, la création d'espaces de jeux polyvalents est favorisée afin de répondre aux besoins des populations démunies ayant une pratique sportive spontanée distincte des équipes fédérées. Par la création d'espaces de jeux polyvalents tels que la plaine de jeux libre plutôt que des terrains sportifs spécialisés dans les secteurs ciblés, la politique reconnaît le besoin particulier de ces populations.

## **5.0 ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS**

### **5.1 ENJEU 1 : L'amélioration de la desserte en parcs et espaces verts**

Compte tenu que le territoire est complètement urbanisé et il n'existe aucun espace d'envergure disponible pour le développement de nouveaux parcs de voisinage (superficie minimale : 0,3 à 0,5 hectares), il est proposé de créer des parcs de proximité qui pourront répondre aux besoins de premier niveau des secteurs les plus densément peuplés et les moins bien desservis en matière de parcs et d'espaces verts.

Certaines stratégies sont privilégiées pour augmenter l'offre en parcs et en espaces verts et assurer une desserte équitable entre tous les quartiers de l'arrondissement. Afin de bonifier le ratio de parcs et espaces verts de l'ensemble du territoire et plus particulièrement les secteurs est et ouest jugés prioritaires, le plan directeur vise :

- Le désenclavement des parcs Monty et Tardif;
- Le développement de nouveaux parcs de proximité et de nouveaux espaces verts;
- Le développement de réseaux et l'ouverture des espaces pour augmenter leur accessibilité.

#### **5.1.1 Objectif 1.1 - Augmenter la superficie et le rayonnement des parcs du secteur Nord-Est**

Les parcs Monty et Tardif sont les deux seuls parcs du secteur nord-est (bien que comptabilisés dans le calcul du ratio des parcs et espaces verts du secteur) et ont une desserte très limitée compte tenu de leur position enclavée en arrière lot. Ils sont difficilement accessibles et sont considérés dangereux. Dans cette optique, des interventions majeures doivent être faites pour corriger la situation et offrir à la population du Nord-Est des parcs adéquats.

#### **ACTIONS :**

- Acquérir et démolir certains immeubles à logements bornant les parcs Monty et Tardif (avec la participation financière de la Ville de Montréal);
- Réaménager les parcs en favorisant leur ouverture sur la rue Monty.

#### **5.1.2 Objectif 1.2 - Développer de nouveaux parcs de proximité**

Afin de bonifier l'offre en espace de proximité, des espaces verts existants, certaines rues non structurantes et certains terrains vacants présentant un potentiel en ce sens devront être réaménagés en parc de proximité offrant des aires de jeux de niveau préscolaires et des aires de détente et de rencontre. Il est proposé que de nouveaux espaces conviviaux soient aménagés dans les espaces libres répertoriés présentant un potentiel.

#### **ACTIONS :**

- Réaménager en parc de proximité certains espaces de propriété municipale:
  - À l'angle des rues De Mont-Joli et Lausanne;
  - Une portion du stationnement de l'aréna Montréal-Nord en bordure de la rue D'Amos;
- Acquérir des terrains privés disponibles et y développer des parcs de proximité:
  - Le terrain libre à l'angle des rues Langelier et Tardif;
  - Le terrain à l'angle des rues Langelier et Marie-Victorin;
  - Le terrains à l'angle des rues Léger et Langelier;

#### **5.1.3 Objectif 1.3 - Développer de nouveaux espaces verts**

Il est reconnu que la présence de lieux de rencontre brise l'isolement en favorisant les échanges sociaux contribuant à la consolidation des tissus sociaux et à la diminution de l'importance des pressions sociales. Les parcs et espaces de verdure situés à proximité des milieux de vie peuvent intégrer quelques menus espaces de rencontre et ainsi favoriser les échanges sociaux et le développement d'un sentiment positif d'appartenance.

Les abords de rues, les façades de commerces, les espaces verts situés à la jonction de rues pourront être aménagés en ce sens.

#### **ACTIONS :**

- Réaménager en espaces verts des tronçons de rues du secteur Nord-Est :
- Créer des espaces verts par le rétrécissement de l'emprise de certaines rues du secteur Nord-est :
  - Rue Lapierre entre les rues Pascal et Maurice-Duplessis et entre les rues Pierre et Dagenais;
  - Rue Bonneville entre Monty et Langelier
  - Rue Arthur-Chevrier entre les rues Langelier et Rolland;
  - Rue Arthur-Chevrier (entre Langelier et Allard);
  - Rue Matte entre Pascal et Maurice-Duplessis;
  - Rue De Dijon (entre Langelier et Allard).
- Aménager des espaces publics de rencontre et de convivialité aux projets urbains en développement :
  - Intégrer des espaces de rencontre et de convivialité au projet de développement du marché public prévu au coin des rues Pascal et Rolland;

#### **5.1.4 Objectif 1.4 - Faciliter l'accessibilité des parcs et espaces verts aux populations des zones ciblées (nord-est, sud-est, ouest et Centre)**

Le secteur nord-est, bien que mal desservi en terme de parcs et d'espaces verts est situé à proximité d'espaces verts et de parcs de superficie intéressante. Afin d'augmenter la superficie d'espace vert auquel ces populations pourraient avoir accès, il est proposé de développer des accès privilégiés au quadrilatère du parc Henri-Bourassa ainsi qu'au ruisseau de Montigny situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

Le parc Henri-Bourassa qui joue un rôle important dans la desserte du secteur nord-est adjacent est totalement clôturé et sans lien avec les autres équipements institutionnels qui composent ce quadrilatère. Le plan directeur préconise l'éclatement de ces barrières et le développement de liens avec les deux écoles, l'aréna, la caserne de pompier et la maison culturelle et communautaire afin de développer un seul complexe institutionnel agissant comme pôle structurant du secteur nord-est.

De plus, le prolongement de ce pôle au sud du boulevard Maurice-Duplessis vers les institutions scolaires Jules Verne, Lester B. Pearson et son plateau sportif ainsi que le parc Le Carignan et l'école Carignan constitueraient un pôle institutionnel majeur structurant du secteurs Est.

#### **ACTIONS :**

- Développer un corridor vert en bordure du boulevard Maurice-Duplessis reliant le secteur Nord-Est au Ruisseau de Montigny situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est et au nouveau plateau sportif prévu (voir obj. 2.3);
- Développer un concept et consolider le quadrilatère délimité par les rues Pascal, Rolland, Laurier et Maurice-Duplessis incluant le parc Henri-Bourassa, l'école primaire Gerald McShane, l'école secondaire Henri-Bourassa, l'aréna Henri-Bourassa et la future Maison culturelle et communautaire. Décloisonner ces espaces afin de faciliter les déplacements entre les équipements constituant le quadrilatère et le secteur Nord-Est qui le borne.
- En continuité avec le quadrilatère du parc Henri-Bourassa, consolider le quadrilatère institutionnel formé par les écoles Jules-Verne, Lester B. Pearson et le parc Carignan et développer des liens forts avec le secteur Nord-Est juxtaposé.

#### **5.2 ENJEU 2 : La consolidation des parcs**

L'ensemble des parcs de l'arrondissement nécessite un réaménagement plus ou moins important selon le cas. Le traitement similaire observé dans les parcs ne permet pas une diversité de l'offre. Les aménagements proposés devront traiter distinctement les parcs selon la typologie de l'espace et permettre ainsi une variété d'expériences différentes.

Les parcs de voisinage doivent offrir une variété d'aménagement favorisant les échanges sociaux et intégrer des équipements de jeux s'adressant aux

enfants d'âge préscolaire. La création d'une ambiance agréable par l'aménagement de placette de rencontres paysagers et des aires de surveillance pour les parents est favorisée. Les parcs de quartier s'adressant à une clientèle plus vaste offrent en plus, des équipements de jeux pour enfants de 5 à 12 ans et des plaines de jeux libres pour la tenue d'activités sportives spontanées. Ils intègrent également des aires de rencontre agréablement aménagées et des aires de surveillance pour les parents à proximité des aires de jeux. Les plateaux sportifs, idéalement situés hors des secteurs résidentiels, accueillent les terrains sportifs spécialisés et les parcs riverains adhèrent à une vocation de détente en lien avec les paysages d'intérêt qu'on y retrouve.

### **5.2.1 Objectif 2.1 - Développer, pour chacun des parcs, un concept d'aménagement préalablement à toutes interventions**

Le plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires préconise, préalablement à toutes interventions dans un parc, le développement d'un concept d'aménagement afin d'optimiser les interventions et de créer des espaces conviviaux et fonctionnels en accord avec le caractère des lieux et les besoins établis dans le programme.

#### **ACTIONS :**

- Développer un concept d'aménagement et réaménager chacun des parcs de l'arrondissement. Traiter prioritairement les parcs Ottawa (1,43ha) et Henri-Bourassa (1,43ha) qui ont une superficie très inférieure aux barèmes reconnus et qui sont situés dans des secteurs de l'arrondissement où les besoins sont jugés plus critiques.

### **5.2.2 Objectif 2.2 - Mettre aux normes les modules et aires de jeux**

L'arrondissement devra se doter d'un plan d'investissement et d'entretien des équipements et voir au remplacement du mobilier urbain et des équipements de jeux hors normes.

Les aires et les équipements de jeux sont, pour la plupart, hors normes et demandent des investissements pour l'atteinte des normes établies. Un renouvellement progressif de ces équipements sera également à prévoir afin de répondre aux nouvelles orientations en la matière.

#### **ACTIONS :**

- Remplacer prioritairement les modules de jeux jugés dangereux selon la norme canadienne CAN/CSA-Z614-03. Les modules de jeux en bois des parcs Monty, Charleroi, Lacordaire et Oscar nécessitent un remplacement à court terme. En accord avec l'objectif 2.1, un concept d'aménagement de l'ensemble du parc doit être effectué préalablement à toutes interventions.
- Mettre aux normes les aires et les équipements de jeux de niveau scolaires et préscolaires en fonction des normes en vigueur;

---

### **5.3 ENJEU 3 : L'amélioration de la desserte en équipements de parcs**

L'offre actuelle en terme d'équipement de parc consiste surtout en des plateaux sportifs à usage prédéfini, selon un horaire préétabli alors que les besoins identifiés concerne des terrains polyvalents permettant une pratique sportive libre et spontanée sans frais d'inscription ni contraintes organisationnelles. Dans cette optique, l'orientation retenue par le plan directeur consiste à aménager prioritairement des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier et de concentrer dans certains secteurs choisis hors des zones résidentielles les plateaux sportifs spécialisés s'adressant spécifiquement aux organismes sportifs fédérés. Cette redéfinition des fonctions répondait spécifiquement aux besoins exprimés des nombreux jeunes des secteurs ciblés dont le profil ethnique et social incite à la pratique sportive non structurée.

Le plan directeur propose trois avenues d'amélioration de la desserte en équipements de parcs :

- L'aménagement de plaines de jeux libres dans les parcs de quartier;
- Le développement de plateaux sportifs spécialisés hors des secteurs résidentiels;
- Le développement de parcs-écoles dans les secteurs ciblés.

#### **5.3.1 Objectif 3.1 - Aménager des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier des zones ciblées (nord-est, sud-est, ouest et Centre)**

Le profil socio-économique des secteurs ciblés milite en faveur d'une offre d'équipements polyvalents permettant la tenue d'activités sportives spontanées semi-encadrées correspondant mieux aux besoins de ces populations isolées socialement que nous présumons sans les ressources financières nécessaires pour la pratique d'activités encadrées nécessitant l'achat d'équipement et des frais d'inscriptions. Dans cette optique, l'aménagement de plaines de jeux libres permettant une pratique sportive diversifiée semi-encadrée est favorisée.

#### **ACTIONS :**

- Aménager des plaines de jeux libres dans les parcs de quartier des secteurs ciblé, soit: les parcs Henri-Bourassa, Le Carignan, Ottawa, Sauvé et Primeau.

#### **5.3.2 Objectif 3.2 - Développer des plateaux sportifs spécialisés en périphérie des zones résidentielles**

La superficie de parcs et d'espaces verts disponibles dans l'arrondissement étant minimal et les besoins pressentis prioritairement axés sur l'offre de proximité et des aires de jeux libre favorisant la pratique sportive spontanée, le plan directeur favorise l'implantation des plateaux sportifs spécialisés à l'extérieur des zones résidentielles. L'implantation des plateaux de soccer et de base-ball compétitifs en périphérie des zones commerciales et industrielles permet de minimiser les nuisances tel que le bruit ou l'éclairage tout en réduisant la pratique spontanée sur ces plateaux.

**ACTIONS :**

- Acquérir le terrain en zone industrielle situé à proximité de l'intersection des rues Albert-Hudon et Maurice-Duplessis et développer un plateau sportif convivial avec un terrain de base-ball professionnel et un terrain de soccer compétitif éclairé, relier ce plateau sportif au corridor vert du boulevard Maurice-Duplessis
- Développer un plateau sportif compétitif comprenant des terrains de mini-soccer à proximité de la zone industrielle.

**5.3.4 Objectif 3.3 - Développer des parcs-écoles**

Les cours d'écoles primaires présentent un potentiel intéressant pour le développement d'équipements de proximité et l'aménagement d'aire de jeux de niveau scolaire qui pourraient être utilisés de jour par les institutions scolaires et les soirs et week-ends par les enfants du voisinage. Cette option permet de dégager des espaces de détente dans les parcs de quartier et de voisinage.

**ACTIONS :**

- Aménager un plateau sportif polyvalent incluant un terrain de soccer à 11 combiné à deux terrains de soccer à 7 à l'école Lester B. Person;
- Aménager une aire de jeux à l'école Jules-Verne;
- Aménager une aire de jeux à l'école Saint-Rémi ;
- Aménager des équipements sportifs de proximité et des aires de jeux sur les terrains des écoles Saint-Vincent-Marie et Pierre-de-Coubertin en exploitant les liens avec l'espace vert convivial à l'intersection des rues Charleroi et Armand-Lavergne;
- Aménager une aire de jeux en exploitant le potentiel des nombreux sous espaces de la cour de l'école Gérald McShane;

**5.3.5 Objectif 3.4 - Varier l'offre en équipements et activités extérieurs**

Selon la tendance observée dans divers arrondissements de la Ville de Montréal, les pataugeoires sont remplacées par des aires de jeux d'eau qui répondent mieux aux attentes des jeunes. Les aires de jeux d'eau présentent de nombreux avantages : elles constituent une solution face à la problématique de la contamination des eaux par les crèmes solaires, elles exigent un entretien moins fréquent, permettent d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et ne requièrent pas de sauveteur en permanence sur les lieux.

L'aménagement de modules de jeux moins directifs constitue également une tendance que les jeunes apprécient. Ces modules de jeux suscitent l'imagination en exigeant des utilisateurs une analyse plus approfondie afin de déterminer les différentes possibilités d'utilisations des équipements.

L'arrondissement offre actuellement une variété limitée d'activités hivernales sur son territoire (patinoires uniquement). Compte tenu du caractère multi-ethnique de la population ainsi que de ses caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques, il serait profitable de développer des installations

pour la pratique d'activités hivernales. Ces investissements seraient bénéfiques aux jeunes familles captives ayant peu d'opportunités d'apprécier et d'explorer les activités hivernales.

Le plan directeur propose de consolider la desserte en équipement hivernal et de développer de nouveaux équipements polyvalents qui pourront adopter une autre fonction utile en période estivale.

#### **ACTIONS :**

- Aménager une aire de jeux d'eau interactif dans les parcs Ottawa et Primeau;
- Aménager un anneau de glace avec animation (musique, éclairage, etc.) dans le parc Aimé-Léonard près du noyau villageois (rayonnement arrondissement);
- Prévoir une utilisation hivernale de certains équipements;
- Baliser et damer la neige de la piste cyclable afin de créer des sentiers de promenade hivernale dans la bande riveraine.

#### **5.4 ENJEU 4 : Le rehaussement du cadre de vie urbain**

Bien qu'identifié comme un enjeu de moindre importance dans le cadre d'une problématique liée aux parcs, espaces verts et équipements communautaires et comparativement aux enjeux liés à la desserte et à la qualité des aménagements, l'amélioration du cadre de vie constitue un élément important pour le rehaussement de l'image de Montréal-Nord.

Cet enjeu englobe quatre éléments :

- Le développement de noyaux urbains structurants;
- La mise en valeur des paysages significatifs;
- L'interconnexion entre les secteurs;
- L'amélioration de la trame urbaine.

Les noyaux urbains viendront structurer la trame urbaine et agiront comme pôles urbains centraux de l'arrondissement. Ils permettent la tenue d'événements culturels ou festifs populaires.

L'attribution « Grand parc et espace vert » est accordée, par le plan d'urbanisme de l'arrondissement de Montréal-Nord au Parc-Nature de l'Île-de-la-Visitation jusqu'à son prolongement aux parcs Eusèbe-Ménard et Aimé-Léonard ainsi qu'au parc Gouin. Le plan directeur entend mettre en valeur le caractère insulaire de la ville en développant le parcours riverain qui offre des points de vue exceptionnels sur la rivière et met en valeur ses éléments caractéristiques.

Le plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires vise une amélioration de la qualité des milieux de vie par l'aménagement d'un réseau vert de qualité qui aura comme fonction première d'inter-relier les différents secteurs entre-eux, avec le secteur riverain et avec les arrondissements voisins de façon à atténuer l'effet barrière des grands axes routiers qui fragmentent le territoire.

L'image de l'arrondissement est tributaire de la qualité de ses axes de transit. Le traitement paysager des abords des axes routiers et des entrées de ville

s'inscrit dans cette logique. De la même façon, le traitement des interfaces entre les zones industrielles, commerciales et résidentielles contribuent au rehaussement de la qualité du milieu de vie des résidents.

#### **5.4.1 Objectif 4.1 - Développer des projets urbains structurants**

Le noyau villageois et le quadrilatère de l'Hôtel de ville présentent, par leur positionnement central et les caractéristiques qui les distinguent, un potentiel intéressant pour la constitution de pôle patrimonial et de rassemblement festif. Le plan directeur préconise de structurer et consolider ces pôles récréatifs et civiques que constituent le noyau villageois et le quadrilatère de l'Hôtel de ville afin qu'ils agissent sur la dynamique sociale et deviennent des lieux de rassemblement populaires à l'échelle de l'arrondissement.

##### **ACTIONS :**

- Réaménager le boulevard Pie-IX en accord avec le plan détaillé inscrit au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Aménager un espace public de rencontre à l'intersection des rues Des Laurentides et Fleury dans une optique de revitalisation de l'artère Fleury pour l'intégration d'une œuvre d'art;
- Aménager un espace public devant le centre biblio-culturel Charleroi;
- Développer, en accord avec le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, un réseau vert continu en bordure de la rivière par l'aménagement d'une promenade/passerelle en porte-à-faux de 500 mètres le long de la rivière des Prairies entre le parc Eusèbe-Ménard et le boulevard Pie-IX;
- Revitaliser et consolider les noyaux urbains significatifs de la place publique de l'hôtel de ville; structurer l'axe constitué par l'aréna Montréal-Nord et l'hôtel de ville pour en faire un pôle urbain de rassemblement et d'activités populaires. Faire un concept d'aménagement sectoriel préalablement à toutes interventions;
- Consolider les aménagements du noyau villageois sur le boulevard Gouin entre Pigeon et Savard, en lien avec le parc Aimé-Léonard et l'espace vert riverain. Consolider la vocation du parc riverain Aimé-Léonard pour en faire le pôle de rassemblement festif de l'arrondissement.

#### **5.4.2 Objectif 4.2 - Mettre en valeur les paysages significatifs**

Le plan directeur entend mettre en valeur le caractère insulaire de la ville en développant le parcours riverain qui offre des points de vue exceptionnels sur la rivière et en met en valeur ses éléments caractéristiques

Le plan directeur entend préserver les qualités écologiques des milieux naturels d'intérêt par la mise en valeur du parc riverain et son raccordement au parc nature de l'île-de-la-Visitation. La consolidation des vues sur la rivière des Prairies ainsi que l'intégration des notions patrimoniales associées aux éléments d'intérêts patrimoniaux situés en bordure du boulevard Gouin à l'est du boulevard Pie-IX s'inscrivent également dans ce parti.

Afin d'ouvrir le territoire sur la rivière des Prairies et ainsi améliorer l'accès aux rives, le chapitre d'arrondissement mentionne la nécessité de prolonger le parc

en rive existant. La priorité doit être accordée au tronçon situé entre l'avenue De Bruxelles et le boulevard Pie-IX afin que la voie cyclable puisse y longer la rivière. Pour les autres secteurs actuellement occupés par des propriétés privées, le chapitre d'arrondissement propose la mise en œuvre d'un programme d'acquisition des berges afin d'augmenter le nombre de fenêtres sur la rivière.

**ACTIONS :**

- Développer un programme d'entretien pour revégétaliser et renaturaliser les rives des parcs et espaces verts publics.
- Aménager un accès physique à l'eau sur les rives du parc Aimé-Léonard.

**5.4.3 Objectif 4.3 - Favoriser l'interconnexion entre les secteurs**

Les axes routiers importants qui se déploient sur le territoire constituent des barrières importantes qui limitent les déplacements entre les secteurs. Le traitement privilégié de certaines intersections et le développement de réseau piétonnier et cyclable permettrait d'atténuer l'impact majeur de ces axes sur la dynamique sociale et diminuer sensiblement l'isolement des populations. Favoriser les déplacements piétons et cyclistes entre les secteurs et vers les arrondissements voisins permet d'offrir un meilleur accès aux parcs et espaces verts particulièrement pour le secteur Nord-Est dont l'accès aux aménagements du ruisseau Montigny serait facilité.

**ACTIONS :**

- Aménager les intersections pour faciliter les traverses piétonnes et les rendre sécuritaires en zone résidentielle en considérant le programme d'aménagement suivant :
  - Élargissement des seuils de traverse des coins des rues
  - Marquer la traverse d'un marquage au sol (pavé ou béton).
  - Traitement particulier des intersections tel que :
    - Langelier/Albert-Hudon et Maurice-Duplessis;
    - Langelier/Albert-Hudon et Marie-Victorin;
    - Pie-IX et D'Amos (parc Pilon); Pie-IX et De Charleroi;
    - Saint-Michel et Monselet;
    - Prieur (Parc Oscar);
    - Fleury
- Consolider le lien entre la zone riveraine et les secteurs d'arrondissement situés au sud des boulevards Henri-Bourassa et Léger par l'aménagement, dans l'axe sud-nord, de traverses prioritaires des intersections tel que:
  - Saint-Michel;
  - De Bruxelles;
  - Garon;
  - Sainte-Gertrude;
  - Alfred;
  - Salk;
  - Lacordaire.

---

#### 5.4.4 Objectif 4.4 - Améliorer l'image urbaine

Le rehaussement des secteurs commerciaux et des axes routiers contribue à l'amélioration de la perception de l'arrondissement par les visiteurs en transit. Un traitement paysager particulier des boulevards urbains, l'aménagement d'éléments distinctifs aux portes d'entrée de la ville contribuent à la constitution d'un paysage urbain de qualité.

Le traitement des zones industrielles arides par l'implantation d'une foresterie urbaine contribuerait à l'amélioration du cadre de vie des populations habitants les secteurs limitrophes à ces zones peu conviviales.

#### **ACTIONS :**

- Réaménager, en accord avec les intentions du chapitre d'arrondissement, le boulevard Henri-Bourassa selon un concept de boulevard urbain de la rue Salk à la rue Albert-Hudon ;
- Aménager les entrées importantes de l'arrondissement
  - Aménager des espaces ornementaux (arbres, pelouse, fleurs, mosaïciculture, œuvre d'art) à l'intersection des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa (échangeur) qui constitue une entrée de ville en provenance de Laval. Intégrer le parc Pilon situé en bordure du boulevard Pie-IX à l'étude de revitalisation de l'artère commerciale et favoriser un traitement soulignant l'entrée de ville.
  - Marquer les entrées principales de l'arrondissement par des aménagements particuliers: Saint-Michel et boul. Industriel, Lacordaire et boul. Industriel, boulevards Léger à l'est et Henri-Bourassa à l'ouest.
- Aménager, en accord avec les résultats de l'étude de réhabilitation de la zone industrielle sud, les abords de l'ensemble des rues du secteur industriel (de Saint-Michel à Lacordaire) :
  - Planter des arbres de rue afin de poursuivre les alignements existants dans le secteur résidentiel voisin;
  - Aménager des trottoirs en continuité avec le secteur résidentiel;
  - Favoriser le stationnement dans la rue plutôt qu'en façade des industries;
  - Diminuer le nombre d'entrées charretières.
- Aménager les marges de recul en tête d'îlot entre la zone industrielle et résidentielle
  - Aménager les façades des industries qui donnent sur les rues Mont-Joli, Sabrevois, Forest, D'Amiens et De Castille;
  - Création d'un espace de pique-nique pour les employés de la zone industrielle dans le parc Maurice-Bélanger en intégrant une portion de la rue Hébert entre Forest et Dénommé.

**5.5 ENJEU 5 : L'amélioration de la desserte en équipements communautaires**

**5.5.1 Objectif 5.1 - Améliorer l'accessibilité a des équipements sportifs variés**

Considérant les investissements importants que constituent la construction d'équipements sportifs majeurs comme des gymnases et des piscines, et le profil socio-économique qui semble privilégier les activités extérieures semi-structurées, le plan directeur élabore les propositions suivantes :

**ACTIONS :**

- Aménager des équipements intérieurs polyvalents
- Effectuer une étude sur le schéma d'utilisation des arénas afin de mettre en lumière le niveau d'utilisation des installations, leurs coûts d'utilisation et d'entretien par capita.

## **6.0 PROGRAMME D'INTERVENTION**

À la suite de l'établissement des enjeux et des objectifs et au développement de moyens d'action, la présente section propose un programme d'intervention pour la réalisation des actions préalablement identifiées. Ce programme d'intervention, réparti sur une période de 10 ans reflète les priorités établies. Les actions relevant de l'enjeu 1 sont, généralement proposés dans un échéancier à court terme alors que la concrétisation des actions relevant de l'enjeu 4 sont proposés dans un échéancier à long terme.

L'enjeu 2 proposant l'élaboration d'un concept d'aménagement et le réaménagement de l'ensemble du parc reflète les besoins et les priorités établis en relation avec les secteurs ciblés tout en assurant une intervention équilibrée dans l'ensemble de l'arrondissement. Ainsi le réaménagement des parcs Henri-Bourassa et Ottawa ayant été identifiés comme prioritaire est proposé dans un échéance à court terme.

Le tableau 6.1 présente le programme d'intervention proposé ainsi qu'une estimation des coûts projetés. Pour chaque intervention proposée, l'objectif de référence est identifié ainsi que l'échéancier selon une charte d'intervention à court, moyen et long terme.

**TABLEAU 6.1 : Programme d'intervention**

<b>ENJEU 1</b>								
<b>L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS DES SECTEURS CIBLÉS</b>								
Objectifs	Actions	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
<b>SECTEURS NORD-EST ET SUD-EST</b>								
1.1	1.	Acquérir et démolir certains immeubles bornant le parc MONTY (avec la participation de la Ville de Montréal)		5 400 m <sup>2</sup>		606 400 \$		
1.1	2.	Réaménager le parc Monty incluant le terrain acquis	355 800 \$	11 300 m <sup>2</sup>				
		Élaboration d'un concept d'aménagement préalablement à toute intervention sur le site					9 500 \$	
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et un module de jeu, 2 balançoires et 3 éléments sur ressort		230 m <sup>2</sup>			74 750 \$	
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu, 3 balançoires et deux éléments individuels		260 m <sup>2</sup>			104 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>			22 500 \$	
		Consolidation de l'aire de repos: Correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (3), tables(3), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )					11 500 \$	
		Enlever le basketball (clôture et asphalte)					4 300 \$	
		Mini-plaine de jeu libre gazonnée (800m <sup>2</sup> )		800 m <sup>2</sup>			24 000 \$	
		Plantation d'arbres		25 unités			13 750 \$	
		Consolidation des sentiers et des entrées		1 000 m <sup>2</sup>			45 000 \$	
		Éclairage		8 u			56 000 \$	
1.1	3.	Acquérir et démolir certains immeubles bornant le parc TARDIF (avec la participation de la Ville de Montréal)		5 400 m <sup>2</sup>		3 200 000 \$		
1.1	4.	Réaménager le parc Tardif incluant le terrain acquis	326 550 \$	9 600 m <sup>2</sup>				
		Élaboration d'un concept d'aménagement préalablement à toute intervention sur le site					9 500 \$	
		Aire de jeu 0-5 ans, 150 m <sup>2</sup> incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		150 m <sup>2</sup>			54 000 \$	

## ENJEU 1 L'AMÉLIORATION DE LA DESERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS DES SECTEURS CIBLÉS

Objectifs	Actions	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		200 m <sup>2</sup>			80 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs, poubelles et plantations		75 m <sup>2</sup>			30 000 \$	
		Démolir le basket-ball					4 300 \$	
		Correction des aménagements:surfaces gazonnées (100m <sup>2</sup> ), implantation bancs (3), tables(3), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> ), clôtures					31 500 \$	
		Mini-plaine de jeu libre		800 m <sup>2</sup>			12 000 \$	
		Plantation d'arbres		25 unités			13 750 \$	
		Consolidation des sentiers et des entrées		1 000 m <sup>2</sup>			45 000 \$	
		Éclairage		8 u			56 000 \$	
1.2	5.	Acquérir le terrain libre à l'angle des rues Langelier et Tardif		1 400 m <sup>2</sup>		309 000 \$		
1.2	6.	Aménager un parc de proximité sur le terrain libre à l'angle des rues Langelier et Tardif, incluant: aire de jeu 0 -5ans (150m <sup>2</sup> ), placette (50m <sup>2</sup> ), plantations, éclairage (2)		1 400 m <sup>2</sup>		105 000 \$		
1.2	7.	Acquérir le terrain libre à l'angle des rues Langelier et Marie-Victorin		1 200 m <sup>2</sup>	101 400 \$			
1.2	8.	Aménager un parc de proximité sur le terrain libre à l'angle des rues Langelier et Marie-Victorin, incluant: aire de jeu 0 -5 ans (100 m <sup>2</sup> ), placette (50 m <sup>2</sup> ), plantations, éclairage (2)		1 200 m <sup>2</sup>	90 000 \$			
1.2	9.	Acquérir le terrain libre à l'angle des rues Léger et Langelier		1 400 m <sup>2</sup>	195 000 \$			
1.2	10.	Aménager un parc de proximité sur le terrain libre à l'angle des rues Léger et Langelier incluant: aire de jeu 0 -5 ans(100m <sup>2</sup> ), placette (50m <sup>2</sup> ), plantations, éclairage (2)		1 400 m <sup>2</sup>	105 000 \$			
1.3	11.	Rétrécir l'emprise de la rue Bonneville entre Monty et Langelier et créer des espaces verts incluant bancs(5), tables (4), sentiers, arbres (10) et plantations, gazon		1 400 m <sup>2</sup>			70 000 \$	
1.3	12.	Rétrécir l'emprise de la rue Arthur-Chevrier entre Langelier et Allard et créer des espaces verts incluant bancs(5), tables (4), sentiers, arbres (10) et plantations, gazon		1 200 m <sup>2</sup>			60 000 \$	
1.3	13.	Rétrécir l'emprise de la rue De Dijon entre Langelier et Allard et créer des espaces verts par le incluant bancs(5), tables (4), sentiers, arbres (10) et plantations, gazon		1 200 m <sup>2</sup>			60 000 \$	

## ENJEU 1 L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS DES SECTEURS CIBLÉS

Objectifs	Actions	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme	
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014	
1.3	14.	Rétrécir l'emprise de la rue Lapierre entre Pascal et M-Duplessis, et Pierre et Dagenais et créer des espaces verts incluant bancs(5), sentiers, arbres (10) et plantations, gazon		900 m <sup>2</sup>			45 000 \$		
1.3	15.	Rétrécir l'emprise de la rue Matte entre Pascal et M-Duplessis, et Pierre et Dagenais et créer des espaces verts incluant bancs(5), sentiers, arbres, plantations, gazon		900 m <sup>2</sup>			45 000 \$		
1.3	16.	Rétrécir l'emprise de la rue Arthur-Chevrier entre Langelier et Rolland et créer des espaces verts incluant bancs(5), sentiers, arbres (15) et plantations, gazon		1 200 m <sup>2</sup>			60 000 \$		
1.3	17.	Aménager des espaces publics de rencontre et de convivialité au projet de marché public au coin des rues Pascal et Rolland		150 m <sup>2</sup>		60 000 \$			
1.4	18.	Développer un corridor vert de 15 mètres en bordure du boulevard Maurice-Duplessis de Albert-Hudon jusqu'à la limite de l'arrondissement		3 500 m <sup>2</sup>		175 000 \$			
1.4	19.	Développer un corridor cyclable de 3 mètres en bordure du boulevard Maurice-Duplessis de Laurier jusqu'à Albert-Hudon		2 800 m <sup>2</sup>		140 000 \$			
<b>SECTEUR OUEST</b>									
1.2	20.	Réaménager le terrain à l'angle des rues De Mont-Joli et Lausanne en parc de proximité incluant: aire de jeu 0 -5 ans (100m2), placette (50m2), plantations, éclairage (2)		1 400 m <sup>2</sup>			70 000 \$		
<b>SECTEUR CENTRE</b>									
1.2	21.	Aménager un parc de proximité sur le palier inférieur du stationnement de l'aréna Montréal-Nord en bordure de la rue Amos incluant: aire de jeu 0 -5 ans(150m2), placette (50m2), plantations, éclairage (2)		1 400 m <sup>2</sup>	200 000 \$				
<b>TOTAL ENJEU 1</b>						<b>691 400 \$</b>	<b>4 595 400 \$</b>	<b>1 111 350 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>ENJEU 2 LA CONSOLIDATION DES PARCS</b>								
Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
<b>SECTEURS NORD-EST ET SUD-EST</b>								
2.1	22.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le quadrilatère du parc HENRI-BOURASSA préalablement à toute intervention sur le site			17 500 \$			
2.1 et 2.2	23.	Réaménagement du quadrilatère du parc HENRI-BOURASSA	529 250 \$	90 000 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable, un module de jeu et trois équipements de jeu individuel		225 m <sup>2</sup>		78 750 \$		
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (5), poubelles (2) et plantations (35m <sup>2</sup> )		100 m <sup>2</sup>		30 000 \$		
		Abri - toit couvert				25 000 \$		
		Relocaliser le bocce				42 000 \$		
		Enlever le jeu de fer				500 \$		
		Enlever un terrain de tennis pour décroquer le quadrilatère et ouvrir le parc vers le parc école Gérald Mc Shane				10 000 \$		
		Consolidation des sentiers et des accès (décloisonnement du quadrilatère, enlèvement de clôture et implantation de sentiers)		700 m <sup>2</sup>		75 000 \$		
		Éclairage		6 u		42 000 \$		
3.1		Enlever le baseball professionnel et l'aire de pratique pour lanceur et les transformer en plaine de jeu libre (3500m <sup>2</sup> )		3 500 m <sup>2</sup>		22 500 \$		
3.4		Aménager un aire de jeux d'eau au parc Henri-Bourassa		250 m <sup>2</sup>		190 000 \$		
2.1	24.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc LE CARIGNAN préalablement à toute intervention sur le site		19 200 m <sup>2</sup>		13 500 \$		
2.1 et 2.2	25.	Réaménagement du parc Le CARIGNAN	363 850 \$	19 200 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et un module de jeu		190 m <sup>2</sup>			69 350 \$	
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		200 m <sup>2</sup>			80 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs, poubelles et plantations		100 m <sup>2</sup>			30 000 \$	

**ENJEU 2  
LA CONSOLIDATION DES PARCS**

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Abri - toit couvert					25 000 \$	
		Déplacer le bocce					42 000 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		1 000 m <sup>2</sup>			45 000 \$	
		Éclairage		8 unités			56 000 \$	
3.1		Enlever le terrain de balle du parc Le Carignan et aménager une plaine de jeux libres		2 500 m <sup>2</sup>			16 500 \$	
<b>SECTEUR OUEST</b>								
2.1	26.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc OTTAWA préalablement à toute intervention sur le site		14 300 m <sup>2</sup>	13 500 \$			
2.1 et 2.2	27.	Réaménagement du parc OTTAWA	547 175 \$	14 300 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable, module de jeu, équipement de jeu individuel et balançoires bébé		225 m <sup>2</sup>		78 750 \$		
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu et filet à grimper		225 m <sup>2</sup>		84 375 \$		
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations		75 m <sup>2</sup>		22 500 \$		
		Abri - toit couvert		1 unité		25 000 \$		
		Éliminer la pétanque		1 unité		500 \$		
		Éliminer le terrain de basket-ball désaffecté (enlèvement des clôtures et asphalte)		1 unité		4 300 \$		
		Aire de repos et pique-nique incluant tables pique-nique (5), surface gazonnée et plantations (20 arbres)		400 m <sup>2</sup>		20 500 \$		
		Anneau de glace				15 000 \$		
		Éclairage		6 unités		42 000 \$		
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		700 m <sup>2</sup>		31 500 \$		
		Paysagement (25 arbres, 50m <sup>2</sup> massifs arbustifs)				16 250 \$		
3.1		Transformer le terrain de balle en plaine de jeu libre : enlèvement des clôtures et corrections gazon (prévoir emplacement pour scène mobile)		2 500 m <sup>2</sup>		16 500,00 \$		

## ENJEU 2 LA CONSOLIDATION DES PARCS

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme 2008-2010	Long terme 2011-2014
					2005	2006-2007		
3.4		Démolir la patageoire et implanter un jeu d'eau au parc Ottawa		250 m <sup>2</sup>		190 000 \$		
2.1	28.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc OSCAR préalablement à toute intervention sur le site		7 700 m <sup>2</sup>			7 000 \$	
2.1 et 2.2	29.	Réaménagement du parc OSCAR	136 000 \$	7 700 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		150 m <sup>2</sup>			65 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations		50 m <sup>2</sup>			15 000 \$	
		Mini-plaine de jeu libre		800 m <sup>2</sup>			10 000 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		400 m <sup>2</sup>			18 000 \$	
		Éclairage		4 u			28 000 \$	
2.1	30.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc MÉNARD préalablement à toute intervention sur le site		6 000 m <sup>2</sup>		7 000 \$		
2.1 et 2.2	31.	Réaménagement du parc MÉNARD	195 250 \$	6 000 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		150 m <sup>2</sup>			54 750 \$	
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		150 m <sup>2</sup>			60 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (15m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>			22 500 \$	
		Éclairage		6 u			42 000 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		300 m <sup>2</sup>			13 500 \$	
		Plantation		50 m <sup>2</sup>			2 500 \$	
2.1	32.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc SABREVOIS préalablement à toute intervention sur le site		1 800 m <sup>2</sup>				7 000 \$
2.1 et 2.2	33.	Réaménagement du parc SABREVOIS	22 350 \$	1 800 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et balançoires bébé		60 m <sup>2</sup>				2 400 \$
		Consolider l'aire de repos: ajout tables de pique-nique (4), bancs (4), poubelles (2), plantation (50m <sup>2</sup> ), surface gazonnée (150m <sup>2</sup> )						15 450 \$

**ENJEU 2  
LA CONSOLIDATION DES PARCS**

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		100 m <sup>2</sup>				4 500 \$
2.1	34.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc PILON préalablement à toute intervention sur le site		11 900 m <sup>2</sup>			9 500 \$	
2.1 et 2.2	35.	Réaménagement du parc PILON	188 650 \$	11 900 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		150 m <sup>2</sup>				54 750 \$
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		150 m <sup>2</sup>				60 000 \$
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (3), poubelles (1) et plantations (20m <sup>2</sup> )		50 m <sup>2</sup>				15 000 \$
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique: correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables(4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )						15 400 \$
		Plantation d'arbres		30 u				16 500 \$
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		600 m <sup>2</sup>				27 000 \$
<b>SECTEUR CENTRE</b>								
2.1	36.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc PRIMEAU préalablement à toute intervention sur le site		11 900 m <sup>2</sup>		9 500 \$		
2.1 et 2.2	37.	Réaménagement du parc PRIMEAU	349 025 \$	11 900 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable, un module de jeu, trois éléments individuels et deux balançoires		225 m <sup>2</sup>		78 750 \$		
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu et un filet à grimper		225 m <sup>2</sup>		84 375 \$		
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>		22 500 \$		
		Abri - toit couvert				25 000 \$		
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables (4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )				15 400 \$		
		Déplacer le jeu de fer				5 000 \$		
		Déplacer le jeu de bocce				32 000 \$		

## ENJEU 2 LA CONSOLIDATION DES PARCS

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Plantation d'arbres		20 u		37 500 \$		
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		300 m <sup>2</sup>		13 500 \$		
		Éclairage		5 u		35 000 \$		
3.1		Enlever le terrain de soccer et aménager une plaine de jeux libres		2 500 m <sup>2</sup>		16 500 \$		
3.4		Démolir la pataugeoire et implanter un jeu d'eau		250 m <sup>2</sup>		220 000 \$		
2.1	38.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc MAURICE-BÉLANGER préalablement à toute intervention sur le site		2 300 m <sup>2</sup>				7 000 \$
2.1 et 2.2	39.	Réaménagement du parc MAURICE-BÉLANGER en intégrant la rue Hébert dans le périmètre du parc	59 550 \$	2 800 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et balançoires bébé		60 m <sup>2</sup>				2 400 \$
		Aire de jeu 6-12 ans incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et balançoires enfant		75 m <sup>2</sup>				3 000 \$
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables (4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )						15 400 \$
		Plantation d'arbres		20 u				11 000 \$
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		150 m <sup>2</sup>				6 750 \$
		Éclairage		3 u				21 000 \$
2.1	40.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc SAUVÉ préalablement à toute intervention sur le site		47 800 m <sup>2</sup>			13 500 \$	
2.1 et 2.2	41.	Réaménagement du parc SAUVÉ	231 650 \$	47 800 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		150 m <sup>2</sup>			54 000 \$	
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		200 m <sup>2</sup>			80 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		775 m <sup>2</sup>			22 500 \$	

## ENJEU 2 LA CONSOLIDATION DES PARCS

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique: correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables(4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )					15 400 \$	
		Plantation d'arbres		35 u			19 250 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfacement)		700 m <sup>2</sup>			31 500 \$	
		Anneau de glace		600 m <sup>2</sup>			9 000 \$	
3.1		Enlever le deuxième terrain de balle et y implanter une plaine de jeux libres (prévoir un accès au site pour scène mobile)		3 600 m <sup>2</sup>			58 000 \$	
2.1	42.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc CHABOT préalablement à toute intervention sur le site		3 200 m <sup>2</sup>			7 000 \$	
2.1 et 2.2	43.	Réaménagement du parc CHABOT	164 750 \$	3 200 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		190 m <sup>2</sup>			69 350 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>			15 000 \$	
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique: correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables(4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )					15 400 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfacement)		300 m <sup>2</sup>			9 000 \$	
		Éclairage		8 u			56 000 \$	
2.1	44.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc CHARLEROI préalablement à toute intervention sur le site		25 200 m <sup>2</sup>			13 500 \$	
2.1 et 2.2	45.	Réaménagement du parc CHARLEROI	253 850 \$	25 200 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		190 m <sup>2</sup>			69 350 \$	
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		200 m <sup>2</sup>			80 000 \$	
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (3), poubelles (1) et plantations (20m <sup>2</sup> )		50 m <sup>2</sup>			15 000 \$	
		Abri - toit couvert					25 000 \$	
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfacement)		500 m <sup>2</sup>			22 500 \$	

**ENJEU 2  
LA CONSOLIDATION DES PARCS**

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Éclairage		6 u			42 000 \$	
<b>AUTRES SECTEURS</b>								
2.1	46.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc EUSÈBE-MÉNARD préalablement à toute intervention sur le site		10 100 m <sup>2</sup>				7 000 \$
2.1 et 2.2	47.	Réaménagement du parc EUSÈBE-MÉNARD	27 700 \$	10 100 m <sup>2</sup>				
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : ajouter tables (3), bancs (4), poubelles (2), corriger surfaces gazonnées, aires de plantation (30m <sup>2</sup> )						10 950 \$
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		150 m <sup>2</sup>				6 750 \$
		Réparation des murets de bois		100 m <sup>2</sup>				10 000 \$
2.1	48.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc AIMÉ-LÉONARD préalablement à toute intervention sur le site		25 600 m <sup>2</sup>		13 500 \$		
2.1 et 2.2	49.	Réaménagement du parc AIMÉ-LÉONARD	63 400 \$	25 600 m <sup>2</sup>				
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (6), poubelles (2) et plantations (75m <sup>2</sup> )		100 m <sup>2</sup>		30 000,00 \$		
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables (4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )				15 400,00 \$		
		Stabilisation des berges		250 m <sup>2</sup>		18 000,00 \$		
3.4		Aménager un anneau de glace avec animation (musique, éclairage, etc.) dans le parc Aimé-Léonard près du noyau villageois		600 m <sup>2</sup>		15 000,00 \$		
2.1	50.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc SAINT-LAURENT préalablement à toute intervention sur le site		37 800 m <sup>2</sup>				13 500 \$
2.1 et 2.2	51.	Réaménagement du parc SAINT-LAURENT	209 750 \$	37 500 m <sup>2</sup>				
		Aire de jeu 0-5 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en sable et module de jeu		190 m <sup>2</sup>				69 350 \$
		Aire de jeu 6-12 ans, incluant bordure de béton, revêtement de protection en "Fibar" et module de jeu		200 m <sup>2</sup>				80 000 \$

## ENJEU 2 LA CONSOLIDATION DES PARCS

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>				22 500 \$
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (5), tables (4), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )						15 400 \$
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		500 m <sup>2</sup>				22 500 \$
2.1	52.	Élaboration d'un concept d'aménagement pour le parc LACORDAIRE préalablement à toute intervention sur le site		17 300 m <sup>2</sup>				9 500 \$
2.1 et 2.2	53.	Réaménagement du parc LACORDAIRE	93 000 \$	17 300 m <sup>2</sup>				
		Renouveler les équipements de jeu hors norme et remplacer la surface d'absorption						50 000 \$
		Placette incluant bordure de béton, surface pavée, bancs (4), poubelles (1) et plantations (25m <sup>2</sup> )		75 m <sup>2</sup>				22 500 \$
		Consolider l'aire de repos et de pique-nique : correction des surfaces gazonnées (150m <sup>2</sup> ), implantation bancs (3), tables (3), poubelles (2), aires de plantation (25m <sup>2</sup> )						11 500 \$
		Consolidation des sentiers (démolition, construction, resurfaçage)		200 m <sup>2</sup>				9 000 \$
<b>TOTAL ENJEU 2</b>					<b>31 000 \$</b>	<b>1 770 350 \$</b>	<b>1 453 850 \$</b>	<b>645 000 \$</b>

### ENJEU 3 L'AMÉLIORATION DE DÉSSERTE EN ÉQUIPEMENTS DE PARCS

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme	
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014	
<b>SECTEURS NORD-EST ET SUD-EST</b>									
3.2	54.	Acquérir un terrain industriel, des rues Albert-Hudon et Maurice-Duplessis		38 000 m <sup>2</sup>	À déterminer				
3.2	55.	Aménager un terrain de soccer et un terrain de base-ball compétitif à l'intersection de rues Albert-Hudon et Maurice-Duplessis incluant placette (75m <sup>2</sup> , abri, arbres (50) et plantations, sentiers et éclairage (sentiers et terrains sportifs)		38 000 m <sup>2</sup>		1 800 000 \$			
3.3	56.	Aménager un plateau sportif polyvalent à l'école Lester B. Pearson incluant terrain soccer à 11 combiné à deux soccers à 7		8 580 m <sup>2</sup>		42 500 \$			
3.3	57.	Développer un parc-école à l'école Jules-Verne incluant une aire de jeu 6-12ans, placette (100m <sup>2</sup> ), aire de pique-nique, plantations et arbres (10)		300 m <sup>2</sup>	100 000 \$				
3.3	58.	Développer un parc-école à l'école Gerald McShane incluant une aire de jeu 6-12ans, placette (100m <sup>2</sup> ), aire de pique-nique, plantations et arbres (10)		300 m <sup>2</sup>		100 000 \$			
<b>SECTEUR OUEST</b>									
3.3	59.	Développer un parc-école à l'école Saint-Rémi incluant une aire de jeu 6-12ans, placette (100m <sup>2</sup> ), aire de pique-nique, plantations et arbres (10)		300 m <sup>2</sup>	200 000 \$				
<b>SECTEUR CENTRE</b>									
3.2	60.	Aménager un plateau sportif sur des terrains industriels incluant deux mini-soccer réglementaires, placette, arbres et plantations		900 m <sup>2</sup>		100 000 \$			
3.3	61.	Développer un parc-école aux écoles Saint-Vincent-Marie et Pierre-de-Coubertin incluant une aire de jeu 6-12ans, placette (100m <sup>2</sup> ), aire de pique-nique, plantations et arbres (10)		1 000 m <sup>2</sup>				150 000 \$	
<b>AUTRES SECTEURS</b>									
3.4	62.	Baliser et damer la piste cyclable afin de créer des sentiers de promenade hivernale entre le parc Aimé-Léonard et le boulevard Pie-IX		1 000 m <sup>2</sup>	2 500 \$				
<b>TOTAL ENJEU 3</b>						<b>302 500 \$</b>	<b>2 042 500 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>150 000 \$</b>

## ENJEU 4 LE REHAUSSEMENT DU CADRE DE VIE URBAIN

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme 2008-2010	Long terme 2011-2014
					2 005	2006-2007		
4.1	63.	Réaménager le boulevard Pie-IX en boulevard urbain du boul. Industriel à Monselet. (en accord avec le plan détaillé inscrit au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)		5 400 m <sup>2</sup>		1 500 000 \$		
4.1	64.	Implantation d'une aire de rencontre à l'intersection Des Laurentides et Fleury (intégration d'une œuvre d'art)		150 m <sup>2</sup>		45 000 \$		
4.1	65.	Aménager un espace public devant le centre biblio-culturel Charleroi		150 m <sup>2</sup>		45 000 \$		
4.1	66.	Acquérir le terrain à l'angle des rues St-Vital et Fleury et aménager un parc de verdure incluant: placette (75m2), plantations, éclairage (2)		1 000 m <sup>2</sup>	193 000 \$			
4.1	67.	Acquérir la bande riveraine située entre le boulevard Pie-IX et le parc Eusèbe-Ménard et aménager une promenade / passerelle en porte-à-faux (1/2 km) (en accord avec le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)		500 m.l			3 000 000 \$	
4.1	68.	Revitaliser et consolider le quadrilatère de l'Hôtel de ville		5 000 m <sup>2</sup>				
		Élaboration d'un concept d'aménagement pour le quadrilatère de l'Hôtel de Ville préalablement à toute intervention sur le site						17 500 \$
		Réaménagement du quadrilatère de l'Hôtel de ville incluant le toit terrasse et le stationnement en façade et l'option d'inverser les deux éléments						
4.1	69.	Consolider les aménagements du noyau villageois et la fonction rassemblement festif du parc Aimé-Léonard		25 600 m <sup>2</sup>				150 000 \$
4.2	70.	Développer un programme d'entretien pour revégétaliser et renaturaliser la bande riveraine des parcs et espaces verts.		10 000 m <sup>2</sup>				250 000 \$
4.2	71.	Aménager un accès à l'eau sur les rives du parc Aimé-Léonard (plage en galet)		75 m <sup>2</sup>		4 000 \$		
4.3	72.	Aménager les (2) intersections Langelier/Albert-Hudon et Maurice-Duplessis;						70 000 \$
4.3	73.	Aménager les (2) intersections Langelier/Albert-Hudon et Marie-Victorin ;						70 000 \$
4.3	74.	Aménager les (4) intersections de Pie-IX et Charleroi; De Castille; D'Amiens; Fleury;						180 000 \$
4.3	75.	Aménager les (3) intersections de St-Michel et Monselet; Prieur (Parc Oscar); Fleury						105 000 \$

## ENJEU 4 LE REHAUSSEMENT DU CADRE DE VIE URBAIN

Objectif	Action	INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme	
					2 005	2006-2007	2008-2010	2011-2014	
4.3	76.	Aménager (10) intersections dans l'axe sud-nord des traverses prioritaires soit: Henri-Bourassa/Léger et St-Michel, De Bruxelles, Garon, Ste-Gertrude (2), Alfred (2), Salk, Lacordaire, Rolland						250 000 \$	
4.4	77.	Réaménager le boulevard Henri-Bourassa en boulevard urbain de la rue Jean-Meurier à Albert-Hudon		1 500 m.l				1 200 000 \$	
4.4	78.	Aménager le seuil d'entrée de ville à l'intersection des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa (échangeur) incluant un traitement particulier du parc Pilon (selon le plan détaillé inscrit au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)		25 600 m <sup>2</sup>				200 000 \$	
4.4	79.	Aménager le seuil d'entrée de ville à l'angle des rues St-Michel et boul. Industriel						75 000 \$	
4.4	80.	Aménager le seuil d'entrée de ville, boul. Léger et limite est de l'arrondissement						75 000 \$	
4.4	81.	Aménager le seuil d'entrée de ville, boul. Henri-Bourassa et limite Ouest de l'arrondissement						75 000 \$	
4.4	82.	Aménager les abords de l'ensemble des rues du secteur industriel de Saint-Michel à Lacordaire		860 000 m.l					
4.4	83.	Aménager les marges de recul en tête d'îlot entre la zone industrielle et résidentielle Mont-Joli, Sabrevois, Forest, D'Amiens et De Castille		2 000 m.l					
<b>TOTAL ENJEU 4</b>						<b>193 000 \$</b>	<b>1 594 000 \$</b>	<b>3 000 000 \$</b>	<b>3 567 500 \$</b>

**ENJEU 5  
L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN COMMUNAUTAIRES**

Objectif		INTERVENTIONS	Sous total	Quantité	PTI 2005-2006-2007		Moyen terme	Long terme	
					2005	2006-2007	2008-2010	2011-2014	
5.1	84.	Aménager des équipements intérieurs polyvalents	N/A						
5.1	85.	Effectuer une étude sur le schéma d'utilisation des arénas			38 000 \$				
<b>TOTAL ENJEU 5</b>						<b>38 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<p>Note: Les prix indiqués pour les aménagements excluent les contingences, les honoraires professionnels pour les plans et devis et la surveillance des travaux et les taxes. Cette estimation est en dollars canadiens 2004, pour chaque année de phase de réalisation, le coût de l'estimation doit être majoré selon l'indice d'augmentation du coût de la vie et de la valeur du marché de la construction</p>									







## **7.0 CONCLUSION**

Le plan directeur des parcs, des espaces verts et équipements communautaires propose cinq enjeux d'interventions privilégiés qui s'articulent autour du développement de nouveaux espaces verts, de la consolidation des acquis par le réaménagement des parcs existants et de leurs équipements, du rehaussement du cadre de vie urbain et de la desserte en équipements communautaires. Les cinq enjeux se définissent ainsi :

- L'amélioration de la desserte en parcs et espaces verts
- La consolidation des parcs
- L'amélioration de la desserte en équipement de parc
- Le rehaussement du cadre de vie
- L'amélioration de la desserte en équipements communautaires.

Ces enjeux et les objectifs qui en découlent permettent d'encadrer les actions de planification et d'aménagement des parcs et espaces verts du territoire. Ces actions sont détaillées selon un programme d'intervention échelonnée sur dix ans.

Parmi les actions proposées dans le plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires notons les axes d'interventions suivants :

- Le décloisonnement des parcs Monty et Tardif;
- La création de parcs de proximité pour augmenter la superficie en parcs et espaces verts des secteurs moins bien pourvus;
- L'élaboration de concepts d'aménagement et le réaménagement des parcs existants;
- Le développement d'équipements sportifs compétitifs en zone industrielle;
- Le développement de plaines de jeux libres dans les secteurs résidentiels afin de mieux répondre aux besoins en équipements sportifs de proximité pour la pratique sportive spontanée;
- L'aménagement de parcs-écoles pour bonifier l'offre en équipement de jeu;
- Le réaménagement du boulevard Pie-IX en boulevard urbain
- Le développement de pôles récréatifs et institutionnels
- Le traitement particulier d'intersections pour faciliter les déplacements entre les secteurs et vers la Rivière-des-Prairies;

## RÉFÉRENCES

Monteith planning consultants in association with The JF Group, *Town of Innisil – culture, park & recreation master plan*, nov. 2002, pp. 10 à 20.

Ruth V. Russell, Public park and recreation trends: a status report. Department of recreation and park administration, Indiana University ([www.hubcap.clemson.edu](http://www.hubcap.clemson.edu))

<http://www.indiana.edu/~naspd/director/conference/conference2000/younger/index.htm>

Vélo Québec. Plan de développement quinquennal 1991-1995 sur le tourisme à bicyclette, décembre 1990.

Conseil canadien des normes, *Aires et équipements de jeu CAN/CSA-Z614-03*. Normes nationales du Canada.123p.